

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 9 ~ Février 2014

Institut Coppel

Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé à l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur de la société de conseil en stratégie Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, économiste et auteur, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

9^{ème} Numéro ~ Février 2014



INSTITUT
COPPET



**Affluence record pour
notre dernier séminaire**

Le vendredi 31 janvier au soir se tenait à Paris un séminaire composé de deux conférences sur le sujet de l'explication des cycles économiques par l'école autrichienne d'économie (Mises, Hayek, Rothbard, etc.)

La première conférence, par Marian Ebrasu, s'intitulait « Comprendre les crises économiques » et tâchait d'apporter au public le cadre général de la compréhension autrichienne des fluctuations conjoncturelles et des crises. La seconde, donnée à la suite par Gabriel Gimenez-Roche, développait sur le mode comparatif l'explication Keynésienne et celle, précédemment exposée, des économistes Autrichiens.

La très forte affluence a fait de cet événement un véritable succès pour l'Institut Coppet. Près de 250 personnes étaient présentes, dont de nombreux lycéens et étudiants. En tant qu'organisateur, nous ne pouvons bien sûr qu'être satisfaits. À la forte présence dans la salle s'ajouteront même bientôt de nombreux internautes qui regarderont sur youtube la retransmission de nos deux conférences

Une riche diversité

Lorsque nous avons conçu le programme de cette revue, et que nous avons fixé ce qui devait être, et ce qui serait son plan précis, nous avons immédiatement refusé d'organiser nos publications par thème, par auteur, ou même par période historique. L'idée d'un mélange perpétuel, que nous leur avons préféré, risquait bien de provoquer des confusions et des incertitudes quant à ce qui constitue le thème et les idées centrales de cette École française d'économie politique à l'archéologie de laquelle nous contribuons ici.

Lorsque, dans le but d'exposer les idées économiques diffusées en France durant les siècles passés, nous avons à considérer dans un même mouvement des personnalités aussi diverses que Jean-Baptiste Say, Voltaire, Mme de Staël, Yves Guyot, Turgot ou Jean de La Fontaine, qui peut douter de la difficulté de vouloir les fondre dans un ensemble monolithique ? Qui peut douter de la nécessité de fournir des présentations séparées de la contribution de chacun des auteurs français, plutôt qu'une succession d'analyses générales ?

C'est en concluant sur l'invincibilité de cette difficulté, et sur le peu de tracasseries imposés par cette nécessité, que nous avons continué, dans notre neuvième numéro mensuel, à présenter des études très hétérogènes sur différents aspects de la tradition française en économie : de Dupont de Nemours sur l'éducation, à Jean-Baptiste Say sur les monopoles publics, en passant par un précurseur de l'anarchisme (A. Bellegarrigue) et un théoricien de la liberté des banques (Courcelle-Seneuil) ; tant d'auteurs qui nous convaincront de la véracité de l'adage classique : la diversité est une richesse.

B.M.

Sommaire

Présentation	p.5
Le point de bascule 1776 : une année du libéralisme	p.7
Chinoiseries françaises La Chine, modèle des économistes français	p.13
Anselme Bellegarrigue Une gloire oubliée de l'anarchisme	p.20
Quelle éducation nationale ? Les conseils de Dupont de Nemours à Jefferson	p.27
Une réforme audacieuse J.-G. Courcelle-Seneuil et la Banque Libre	p.32
La perspective française Colbert ou le mythe de l'Etat omnipotent	p.37
Pleine page La « Tyrannie fiscale » selon Pascal Salin	p.42
Lecture : Jean-Baptiste Say « L'Etat doit-il se faire producteur ? »	p.45

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

Le point de bascule

1776 : une année du libéralisme

La Révolution Américaine de 1776 reste pour nous Français le modèle d'une révolution réussie, d'une révolution véritablement libérale. Par un hasard de l'histoire – ou est-ce vraiment un hasard ? – en cette même année paraissait à Londres un ouvrage désormais classique : la *Richesse des Nations* d'Adam Smith ; quand en France, le ministre Turgot annonçait des réformes libérales énergiques. Retour sur une année d'une grande importance pour l'histoire du libéralisme.

1776 est-elle l'année phare des libéraux ? Question insolite : dans l'almanach de l'Histoire, l'année 1776 passe presque inaperçue. L'Histoire, qui est d'abord une mémoire, se souvient des années qui marquent une fracture profonde dans la géologie politique : 1789, 1830, 1848. Elle se souvient aussi de celles qui encadrent de grandes épreuves : 1914-1918 ou bien 1939-1945. Elle se souvient enfin de ces dates que l'on apprenait jadis à l'école primaire : 732, 1515. Mais 1776 ? Et pourtant, 1776 devrait être célébrée comme la grande année inaugurale du libéralisme. En effet, dans trois pays, Amérique du Nord, Angleterre, France, quatre géants de la pensée libérale — Thomas Paine, Thomas Jefferson, Adam Smith, Turgot — vont marquer cette année-là d'une empreinte indélébile.

Deux Thomas pour une révolution

La première révolution des Droits de l'homme n'est pas la Révolution française de 1789 mais la Révolution américaine de 1776. Notre orgueil national dût-il en souffrir, il faut rappeler ceci : le premier grand message universel de liberté, d'égalité, de fraternité, n'est pas notre Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen du 26 août 1789, mais la Déclaration des représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en Congrès général, plus connue sous le nom de Déclaration d'Indépendance américaine du 4 juillet 1776.

Au début des années 1770, la tension avait dramatiquement monté entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. La première, en proie à de graves difficultés financières, voulait imposer aux secondes toujours plus de taxes, toujours plus d'impôts. Les premiers coups de feu entre les rebelles américains — les *Insurgents* —

et les représentants, sur place, de la Couronne britannique éclatent le 19 avril 1775 à Lexington, près de Boston. L'année précédente, les treize colonies américaines avaient décidé d'instituer entre elles une « Association » dont la première décision avait été d'interdire tous les échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne.

En conséquence de quoi le roi George III avait donné l'ordre d'employer la manière forte pour réduire cette rébellion. Au début de l'année 1776, alors que les hostilités sont engagées, que George Washington a pris le commandement des *Insurgents*, les grands leaders américains — Benjamin Franklin, Thomas Jefferson, John Adams, Alexander Hamilton — hésitent, comme une bonne partie de l'opinion publique, sur la marche à suivre. Faut-il chercher une conciliation à tout prix avec la mère-patrie ? Faut-il marcher résolument vers l'indépendance ou souhaiter, pour les colonies, un simple statut d'autonomie ?

C'est un Anglais qui va leur montrer le chemin. Il est arrivé quelques années plus tôt en Amérique sans un sou mais fort des recommandations de Benjamin Franklin, qu'il a connu à Londres. Autodidacte, il a fait plusieurs métiers mais s'intéresse surtout aux sciences. N'ayant pas trouvé sa voie dans une société anglaise cloisonnée et hiérarchisée, il a résolu de tenter sa chance dans le Nouveau Monde. Il s'est installé à Philadelphie, s'est découvert une vocation de journaliste, a écrit des articles sur tous les sujets, s'est illustré par ses attaques contre les institutions britanniques, contre l'esclavage, pour l'émancipation des femmes. C'est un esprit en avance sur son temps. Il a 39 ans. Il s'appelle Thomas Paine.

Le 10 janvier 1776 paraît un livre de lui dont le titre, *Common sense*, peut-être traduit par Sens commun ou Bon sens. C'est un véritable brûlot. Paine y proclame que la monarchie telle qu'elle existe en Angleterre est un régime politique dépassé, périmé, disqualifié. Sa thèse centrale est que l'Amérique souffre parce que l'Angleterre est une monarchie. Et la pire de toutes. Lointaine, despotique, rapace. Dirigée par un monarque qu'il qualifie de « brute royale », de « ruffian couronné », de « pharaon sombre et dur », de « sauvage doté d'un sceptre ». Et, d'une phrase, Paine investit la Révolution américaine qui commence d'une mission universelle : « La cause des Américains, proclame-t-il, est dans une grande mesure la cause de toute l'humanité. » Conclusion : « L'heure est venue » pour l'Amérique de se séparer de l'Angleterre. Le sens commun, le bon sens, l'exigent.

En tuant ainsi chez les Américains le respect sacré qu'ils éprouvent encore pour la monarchie britannique, en leur révélant à eux-mêmes leurs propres valeurs — esprit de liberté, goût des responsabilités, sens de l'égalité, ardeur au travail — il leur révèle d'un coup leur propre identité, leur propre dignité et leur montre que seule une république peut incarner de telles valeurs, peut promouvoir de tels individus, peut exprimer un véritable sentiment national. Thomas Paine esquisse là ce qu'on appellera plus tard le « rêve américain ». Il révèle un peuple à lui-même. Un peuple qui, face à la mère-patrie, n'osait pas encore se poser comme peuple.

Le succès est immense. 150 000 exemplaires de son livre sont écoulés en quelques semaines. « *Common sense* opère dans les esprits un changement prodigieux », écrit George Washington. Thomas Paine vient de trancher le nœud gordien qui reliait encore l'Amérique à l'Angleterre : la route est libre pour une déclaration d'indépendance.

C'est un autre Thomas, Thomas Jefferson, jeune et grand juriste virginien, ami de Paine, qui la rédige. Et le 4 juillet 1776, le Congrès des représentants des Etats-Unis adopte la Déclaration d'Indépendance américaine dont les paroles immortelles feront le tour du monde et inspireront la Révolution Française. Thomas Paine avait raison : la cause des Américains était bien celle de toute l'humanité.

La bible du libéralisme économique

Tandis que les Américains rédigent et votent leur Déclaration d'Indépendance, un homme s'apprête à publier, à Londres, un livre qui va devenir la référence et l'emblème du libéralisme économique.

Écossais d'origine, l'auteur a été professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow. Il s'est fait connaître de l'Europe philosophique par un premier ouvrage, la *Théorie des sentiments moraux*, qu'il a publié à l'âge de 36 ans. Ensuite, il est devenu précepteur d'un jeune duc qu'il a accompagné durant deux ans sur le Continent. Cela lui a permis de rencontrer Voltaire, ainsi que les encyclopédistes français, mais surtout de s'entretenir très longuement, à Paris, avec les économistes physiocrates, Quesnay et Turgot notamment.

De retour en Grande-Bretagne, il va passer dix ans à écrire un ouvrage qui, gros comme une bible, lourd comme un pavé, dense comme une forêt, salutaire comme une ancre, aura une prodigieuse postérité. Cet homme, c'est Adam Smith. Ce livre, qui paraît le 9 mars 1776, s'intitule *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Cette postérité, c'est l'économie libérale, car les idées développées par Smith deviendront vite, et jusqu'à aujourd'hui encore, les « fondamentaux » de la liberté économique.

Des fondamentaux que Jean-Baptiste Say, grand lecteur et grand admirateur d'Adam Smith, va, plus tard, éclairer de Lumières françaises en les précisant, en les clarifiant, en les organisant logiquement en trois grandes sections : production, circulation, répartition des richesses. Des fondamentaux, au demeurant, qu'Adam Smith aurait découverts lors de ses longues conversations avec les économistes français et, surtout, avec Turgot. En effet, l'hypothèse d'une très forte influence des idées de Turgot sur le livre d'Adam Smith a été avancée par plusieurs historiens et par des personnalités politiques — par exemple Léon Say dans sa biographie de Turgot — ou par des universitaires. Ainsi d'Anne-Claire Hoyng, jeune universitaire hollandaise qui, sous le titre *Turgot et Smith, une étrange proximité* (ouvrage en néerlandais)

dais avec un résumé en Français) compare les écrits des deux économistes et y relève de nombreuses similitudes. (Amsterdam, 2011, p.205 à 211 pour le résumé en français). Si bien qu'il n'est pas exagéré d'écrire que du sang français coule dans les veines de la *Richesse des Nations*.

L'équation de Turgot

La liberté : c'est aussi le flambeau, précisément, qui guide Turgot, cet homme d'État qui, à la demande de son jeune roi, accepte de prendre en main le destin d'une France au bord de la rupture. La France, il la connaît dans ses profondeurs. Il a été Intendant à Limoges. Il sait que le pays étouffe sous les privilèges et croule sous les abus. Il y a urgence à le réformer. Son programme se résume en quatre points : 1° Chasse aux privilèges et aux abus ; 2° Liberté économique ; 3° Liberté du travail ; 4° Allègement des charges.

Sa méthode, il la révèle dans une lettre restée célèbre qu'il adresse à Louis XVI le jour même de sa nomination au poste de Contrôleur général, autrement dit de ministre des Finances. Elle se résume dans trois injonctions : point de banqueroute, point d'augmentations d'impôts, point d'emprunts.

Dès son accession au pouvoir, il a pris une série de mesures impopulaires mais nécessaires, entre autres le rétablissement de la liberté de circulation des grains. Elles marquent sa volonté de réformer la nation en profondeur. Et le 12 mars 1776, il fait promulguer par le roi six édits dont deux sont particulièrement révolutionnaires : celui qui supprime les corvées sur tout le territoire national et celui qui supprime les jurandes et les maîtrises. Les préfaces, en d'autres termes les exposés des motifs de ces différents édits, rédigés de la main même de Turgot, sont des textes de référence pour le libéralisme économique. Le vieux Voltaire ne s'y trompe pas, qui écrit à l'un de ses correspondants :

« Les préambules de ces édits sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, car ce sont des chefs-d'œuvre de raison et de bonté. Le siècle d'or vient après le siècle de fer. »

L'édit sur les corvées résume à la perfection toute la politique de Turgot : il supprime un privilège qui pèse comme une contrainte sur la paysannerie, ce faisant il abat une injustice qui consistait pour cette paysannerie à travailler de force et gratuitement à la réfection et à l'entretien de routes dont les seuls propriétaires fonciers seraient les grands bénéficiaires. La double conséquence d'un tel dispositif était que le pays avait toujours de mauvaises routes car ce travail forcé était inefficace et que l'agriculture, dans le même temps, perdait de précieuses heures de travail. Turgot, en abolissant les corvées, supprime donc une grave injustice qui frappait les paysans, leur rend leur liberté du travail, les rétablit dans leurs droits naturels et obtient un meilleur entretien des routes en créant pour une telle activité un corps vraiment spécialisé.

Chez les privilégiés, naturellement, c'est un tollé ! Et pourtant, quelques semaines plus tard Turgot va encore plus loin. Après l'économie, il propose au roi de réformer les institutions politiques d'abord en instaurant, de la paroisse jusqu'au sommet de l'État, une pyramide d'Assemblées élues, puis en établissant un plan moderne d'instruction publique dont l'une des finalités serait de former des citoyens, enfin en supprimant les Trois Ordres, fondement du système monarchique.

Sa justification tient dans une phrase capitale : « La cause du mal, Sire, vient de ce que votre nation n'a point de Constitution. » Autrement dit, pour Turgot, une Constitution cela signifie des Assemblées délibérantes, des citoyens et non plus des sujets, une seule nation unie dans un destin commun et non plus trois Etats dans l'Etat. Cette fois, Turgot s'est trop avancé sur le chemin de la liberté et des réformes. Il est renvoyé par Louis XVI. Une Constitution, une instruction publique, des Assemblées élues, des citoyens instruits, la suppression des Trois Ordres : c'était là, 13 ans avant 1789, le langage de la Révolution française.

1776 annonce un nouveau monde

Pour compléter ce rapide tableau d'une année 1776 exceptionnelle dans l'histoire du libéralisme encore faudrait-il ajouter, en touche finale, la parution, toujours cette année-là, du livre de Condillac sur *Le commerce et le gouvernement* : un événement capital à un double titre.

D'abord, Condillac est l'un des premiers à formuler avec une grande clarté ce qui, plus tard, sera appelé la théorie subjective de la valeur : « La valeur des choses, écrit-il, est fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur le besoin que nous en avons ; ou, ce qui revient encore au même, sur l'usage que nous en pouvons faire. » La valeur ne réside donc pas à l'intérieur de la chose sous forme d'une quantité de travail qu'il aurait fallu pour la produire (thèse de la valeur travail qui sera celle d'Adam Smith et de Ricardo) mais à l'extérieur de la chose, autrement dit dans l'intensité du désir qu'en éprouve l'acheteur. Condillac est donc l'un des pères de la théorie subjective de la valeur, théorie qui aura un bel avenir à travers la valeur-utilité de Say, le marginalisme des années 1870 et l'école autrichienne d'économie politique d'aujourd'hui.

Le second apport de Condillac réside en ceci qu'il mettra en œuvre, dans ses travaux de philosophe, une méthode d'analyse d'une grande rigueur, laquelle méthode sera reprise par certains économistes comme Say pour être appliquée à la description et à l'explication des phénomènes économiques.

Ainsi, en cette année 1776, dans trois pays différents, plusieurs personnalités exceptionnelles ont-elles annoncé, chacune à sa façon, l'irruption de la liberté sur la grande scène de l'Histoire. La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, le *Sens commun* de Thomas Paine, la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, les préambules des

Six Edits de Turgot, *Le commerce et le gouvernement* de Condillac, tous textes datés de cette année 1776 constituent donc les premières grandes poutres maîtresses du libéralisme politique et économique. 1776 annonce un nouveau monde. Une telle année mériterait bien d'être dotée, elle aussi, d'une statue de la Liberté.

G.M.

Anselme Bellegarrigue

Une gloire oubliée de l'anarchisme

Notre ambition d'éclairer les débats économiques contemporains avec les œuvres des économistes du passé ne signifie pas mobiliser exclusivement les grandes gloires telles que Quesnay, Turgot, Say, Bastiat, mais aussi les auteurs méconnus. Retour ici, grâce à une étude de notre fidèle collaborateur Fabrice Ribet, sur l'un des précurseurs français de l'anarchisme : Anselme Bellegarrigue.

Anselme Bellegarrigue, né en 1813 dans le Gers et mort approximativement à la fin du XIX^e siècle, quelque part en Amérique centrale, est sans conteste l'un des hérauts de l'anarchisme naissant, qui fleure bon les senteurs épicées et les mets succulents du Sud-Ouest. Fils de négociant, Anselme fréquente dans son adolescence le Lycée d'Auch, puis fonde à Toulouse *La Mosaïque du Midi*, une bucolique et champêtre revue d'histoire locale (plus locale que d'histoire, d'ailleurs). Après quelques insuccès, il part en voyage, et visite, durant les années 1846-48, les Antilles, La Nouvelle-Orléans, puis plus au nord New York et Boston. Ses voyages ont une incidence majeure sur sa conviction, désormais chevillée au corps, des bienfaits de la démocratie, du gouvernement limité et même de la souveraineté individuelle pure et simple sur toute forme de dirigisme.

Anselme Bellegarrigue revient en France le 21 février 1848, à l'aube de la chute de la monarchie de Juillet. Le rôle qu'il exerça dans le cours de ces événements n'est pas connu avec précision. Ce qui, en revanche, est certain, c'est qu'il ne cessa pas de critiquer le cours que prit le mouvement révolutionnaire au lendemain du renversement de Louis-Philippe. On connaît bien cet échange resté célèbre : un Gavroche en armes lui dit : « Cette fois, on ne nous la volera pas notre victoire ! » ; Bellegarrigue lui rétorque alors : « Ah, mon ami, la victoire, on vous l'a déjà volée ; n'avez-vous pas nommé un gouvernement provisoire ? »

Il fréquente alors la Société Républicaine Centrale, dite « Club Blanqui », du nom du socialiste « enfermé » Auguste Blanqui, frère de l'économiste Adolphe que nous apprécions beaucoup dans nos colonnes. Bellegarrigue exige une modification de la forme du gouvernement, l'introduction de la démocratie, l'avènement non seulement de la souveraineté du peuple, mais aussi de la souveraineté individuelle. Il

accuse les partis politique fantoches de la Seconde République, d'avoir détourné la révolte populaire vers plus d'autorité et de centralisme, et les qualifie en conséquence du doux sobriquet de "vermine des nations". Il dénie aux événements de 1848 le qualificatif de « Révolution », dans la mesure où, selon lui, « une Révolution doit être la ruine non pas d'un gouvernement, mais *du* gouvernement ».

Sa proximité avec les blanquistes et autres socialistes non marxistes ne doit pas conduire à méprendre le lecteur d'aujourd'hui sur le compte de Bellegarrigue. C'est exclusivement la contestation de l'autorité, que ces mouvements incarnent par excellence, qui l'attire. Mais Bellegarrigue ne se prive pas, et c'est le moins que l'on puisse dire, de critiquer copieusement les mesures sociales que tous ces socialistes, utopistes, républicains, solidaristes, marxistes ou proto-marxistes, aspirent de leurs vœux. Car pour lui, au final, toute mesure gouvernementale quelle qu'elle soit, revient à l'esclavage des uns par les autres, à la lutte violente entre les hommes.

En 1848, Bellegarrigue publiait déjà *Au fait ! Au fait ! Interprétation de l'idée démocratique*. Il poursuivit ensuite avec *Le Dieu des riches et le Dieu des pauvres*, puis *Jean Mouton et le percepteur* ; puis *La Civilisation* ; puis enfin, et surtout, en 1850, *L'Anarchie, journal de l'ordre*, journal qu'il édita, publia et distribua lui-même. Deux numéros seulement parurent, par manque de lecteurs. Le troisième numéro, consacré à l'origine de la richesse, ne fut pas publié. Pour Sharif Gemie, *L'Anarchie* constitue le tout premier manifeste anarchiste au monde.

Le père fondateur de l'anarchisme individualiste

Avec Han Ryner et Georges Palante, Anselme Bellegarrigue peut être considéré comme l'un des pères fondateurs, sinon LE premier, le plus antécédent, des fondateurs de l'anarchisme ; lequel, à l'époque, ne contenait pas la dimension gauchiste, syndicaliste, qu'on lui connaît depuis la fin du XIX^e siècle. L'anarchie, c'est l'état d'un peuple qui, voulant se gouverner par lui-même, manque de gouvernement précisément parce qu'il n'en veut plus.

Comme il l'écrit :

« Qui dit affirmation du peuple, dit liberté individuelle;
Qui dit liberté individuelle, dit souveraineté de chacun;
Qui dit souveraineté de chacun, dit égalité;
Qui dit égalité, dit solidarité ou fraternité;
Qui dit fraternité, dit ordre social;
Donc qui dit anarchie, dit ordre social. »

Un gouvernement est fondé. C'est une construction sociale, éminemment artificielle, et en rien le fruit d'une évolution naturelle des sociétés. Or, dit Bellegarrigue, à l'instant même où le gouvernement est fondé, il a ses créatures, et, par suite, ses partisans ; et au même moment où il a ses partisans, il a aussi ses

adversaires. La guerre civile s'explique donc, selon lui, par un gouvernement qui veut venir qui se trouve face à un gouvernement qui ne veut pas s'en aller. Partisans et adversaires du gouvernement forment les germes d'une guerre civile qui, tôt ou tard, éclatera au sein de la société.

« Vous ne pouvez pas éviter la faveur qui fonde le privilège, qui provoque la division, qui crée l'antagonisme, qui détermine la guerre civile. »

Tout l'objet du combat de Bellegarrigue consistera donc à convaincre les citoyens de renoncer d'une part à être des partisans, et de l'autre des adversaires du gouvernement. Et par conséquent à les rendre indifférents au gouvernement. C'est ainsi que la paix pourra être établie.

Il ajoute que si l'Etat est une fiction, l'intérêt général, quant à lui, n'existe pas : cette affirmation classique est martelée avec force par Bellegarrigue. La seule vérité naturelle, démontrée à la fois matériellement par le fruit de l'histoire et moralement par l'usage de la raison, c'est le *moi*.

« Mon intérêt est égal à celui de qui que ce soit ; je ne puis devoir que ce qui m'est dû ; on ne peut me rendre qu'en proportion de ce que je donne, mais je ne dois rien à qui ne me donne rien ; donc, je ne dois rien à la raison collective, soit le gouvernement, car le gouvernement ne me donne rien, et il peut d'autant moins me donner qu'il n'a que ce qu'il me prend. »

La société est un phénomène naturel, qui est la conséquence inévitable et forcée de l'agrégation des individus. L'intérêt collectif en découle : il est une déduction providentielle et fatale de l'agrégation des intérêts privés. L'intérêt collectif ne peut donc être complet qu'autant que l'intérêt privé reste entier.

C'est le droit individuel qui pèse sur le droit collectif ; j'ai le même intérêt que la communauté à avoir une route et à respirer l'air sain, toutefois j'abattrais ma forêt et je garderais mon champ si la communauté ne m'indemnisait pas, mais comme son intérêt est de m'indemniser, le mien est de céder, Tel est l'intérêt collectif qui ressort de la nature des choses.

L'intérêt général, au sens de Rousseau, est donc pour lui porteur d'une menace terrible pour toute liberté individuelle. C'est pour l'essentiel par sa capacité de nuisance qu'il le définit :

Lorsque enfin vous appelez intérêt collectif celui que vous invoquez pour m'empêcher de gagner ma vie au grand jour, de la manière qui me plaît le mieux et sous le contrôle de tout le monde, je déclare que je ne vous comprends pas, ou, mieux, que je vous comprends trop.

Selon Bellegarrigue non seulement il n'y a pas, mais il ne peut pas y avoir de contrat social, d'abord parce que la société n'est pas un artifice, un fait scientifique,

une combinaison de la mécanique ; la société est un phénomène providentiel et indestructible ; les hommes sont en société par nature. L'état de nature est déjà l'état de société ; il est donc absurde de vouloir constituer, par un contrat, ce qui est constitué de soi.

Le premier, et de manière aussi claire et sans nuance, Bellegarrigue fait du pouvoir l'ennemi à abattre. Tant dans l'ordre social que dans l'ordre politique. Tous les partis aspirent, par construction, à atteindre le pouvoir, et par conséquent l'essence même du pouvoir est la source de la politique. Or tout pouvoir est l'ennemi du peuple car le pouvoir est toujours le pouvoir, c'est-à-dire le signe irréfragable de l'abdication de la souveraineté des individus. Quiconque a le pouvoir est donc immédiatement dangereux. Les partis, lorsqu'on les dépouille de ce prestige patriotique dont ils s'entourent pour attraper les sots, n'est tout simplement qu'un assemblage d'ambitieux vulgaires, faisant la chasse aux emplois.

Mais le peuple est berné par le jeu du pouvoir et des élections. Tout change parce que rien ne change, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Mais si, a contrario, le peuple s'occupait exclusivement de ses intérêts matériels, de son commerce, de ses affaires, et s'il couvrait de son indifférence ou même de son mépris cette basse stratégie qu'on appelle la politique, les partis, tout à coup isolés, cesseraient de s'agiter ; le sentiment de leur impuissance glacerait leur audace.

Ils sécheraient sur pied, s'égraineraient peu à peu dans le sein du peuple, s'évanouiraient enfin et le gouvernement qui n'existe que par l'opposition, qui ne s'alimente que des querelles que les partis lui suscitent, qui n'a sa raison d'être que dans les partis, qui, en un mot, ne fait depuis cinquante ans que se défendre et qui, s'il ne se défendait plus, cesserait d'être, le gouvernement, dis- je, pourrirait comme un corps mort; il se dissoudrait de lui-même, et la liberté serait fondée.

Le vote, l'exercice du suffrage universel, n'est pas une garantie, mais est au contraire la cession pure et simple de la souveraineté. Là encore, le sens de la formule de Bellegarrigue fait mouche :

Le peuple a tous les droits imaginables ; je m'attribue, pour ma part, tous les droits, même celui de me brûler la cervelle ou de m'aller jeter dans la rivière ; mais, outre que le droit à ma propre destruction est placé en dehors du calme de la loi naturelle et cesse de s'appeler un droit en devenant une anomalie du droit, un désespoir, cette exaltation anormale que, pour aider le raisonnement, j'appellerai encore un droit, celui-ci ne saurait, dans aucun cas, me donner la faculté de faire partager à mes semblables le sort qu'il me convient personnellement de subir. En est-il ainsi à l'égard du droit de voter ? Non. Dans ce cas, le sort du votant entraîne le sort de celui qui s'abstient. (...) Je ne vois pas, par exemple, comment ni pourquoi les trois millions de Français qui ne votent jamais sont passibles de l'oppression légale ou arbitraire que fait peser sur le pays un gouvernement fabriqué par les sept millions d'électeurs votants. Je ne vois pas, en un mot, comment il arrive qu'un gouvernement que je n'ai pas fait, que je n'aie pas voulu faire, que je ne consentirai jamais à faire, vient me demander obéissance et argent, sous prétexte qu'il y est autorisé par ses auteurs.

Bellegarrigue place l'avenir dans la réserve, dans l'abstention et l'inertie civique, et enfin dans l'activité économique, bref dans tout ce qui n'est pas politique. Dans tout ce qui est même la négation de la politique.

Pour être libre, voyez-vous, il n'y a qu'à vouloir. La liberté, que l'on nous a sottement appris à attendre comme un présent des hommes, la liberté est en nous, la liberté c'est nous. Ce n'est ni par fusils, ni par barricades, ni par agitations, ni par fatigues, ni par clubs, ni par scrutins qu'il faut procéder pour l'atteindre, car tout cela n'est que du dévergondage. Or, la liberté est honnête et on ne l'obtient que par la réserve, la sérénité et la décence.

Un précurseur de Molinari et d'Ayn Rand ?

Si les liens de parenté entre la pensée d'Anselme Bellegarrigue et les deux autres pères de l'anarchisme français sont évidents (Han Ryner et plus encore Georges Palante, en particulier dans *La Sensibilité individualiste*), il est souvent mentionné que Bellegarrigue serait aussi et plus encore, en quelque sorte, un précurseur de l'anarcho-capitalisme par le truchement de Gustave de Molinari, et de la pensée objectiviste d'Ayn Rand. Ce point mérite discussion et ne paraît pas si évident que cela.

Anselme Bellegarrigue est un quasi contemporain de l'économiste belge Gustave de Molinari. En premier lieu, il apparaît assez clairement que les sujets d'analyse de Molinari et ceux de Bellegarrigue se recoupent assez peu. Molinari a essentiellement écrit sur les règles naturelles d'organisation du marché, sur les moyens pour les ouvriers d'agir sur la marché du travail (les bourses), sur les sphères « non marchandes » comme la religion, l'éducation, et enfin sur la place et le rôle de l'État. Ces sujets sont plutôt éloignés des préoccupations portées par l'anarchiste français.

Bien évidemment il y a des points de convergence, en particulier les thèses liées à la sensibilisation et à l'éducation des masses et des ouvriers, thème extrêmement cher à Molinari et que l'on retrouve, par l'action des journaux qu'il a animés, chez Bellegarrigue. Tous deux défendent avec ardeur des points qu'ils jugent essentiels au développement harmonieux des relations entre les individus. En premier lieu, la liberté d'expression. Ils estiment tous deux que toutes les opinions doivent pouvoir s'exprimer, et que le progrès des sciences en tous domaines est à ce prix. Ensuite, le droit d'association des travailleurs : la possibilité d'association des individus est une des clefs fondamentales de l'équilibre des sociétés mais, dans ce cadre, celle des travailleurs, confrontés au pouvoir du capital, revêt une importance toute particulière.

Si Bellegarrigue n'est pas très prolixe sur ce point, Molinari aura de longs développements sur les bourses du travail, qui selon lui reflèteraient mieux l'offre et la demande d'emplois que ne le fera jamais une administration autoritaire. Enfin, la nécessité de former les individus. Pour que la liberté puisse s'exprimer pleinement,

il ne suffit pas de la décréter, encore faut-il que les individus soient capables d'assumer seuls et librement leurs propres affaires. Il est donc tout à fait essentiel de former progressivement les gens.

On fait aussi par ailleurs de Bellegarrigue le précurseur d'Ayn Rand et de son objectivisme. Il est bien clair que la pensée de Rand comprend une dimension individualiste extrême qui n'est pas sans rappeler notre penseur. Sans toutefois détailler ce point outre mesure, car cela sortirait du format de cet article, il apparaît tout de même assez artificiel de souligner une quelconque filiation entre Bellegarrigue et Rand. La pensée objectiviste, magistralement développée dans l'ouvrage qu'Alain Laurent a récemment consacré à Ayn Rand, ne se résume en effet pas aux développements plus rudimentaires de Bellegarrigue. Il comprend de nombreuses autres dimensions, résumées de manière éclairante par Ayn Rand elle-même dans une chronique de 1962 au *Los Angeles Times* : une métaphysique (la réalité existe en tant qu'absolu) ; une épistémologie (la raison est le seul moyen qu'a l'homme pour percevoir la réalité) ; une éthique (l'homme est une fin pour lui-même, et non un moyen pour les autres) et enfin une politique (le capitalisme de laissez-faire).

Si pour Bellegarrigue la nature de l'homme lui impose de faire société, phénomène éminemment artificiel, et que faire société ne signifie en rien faire allégeance à un pouvoir tutélaire et accapareur des libertés individuelles, pour Rand, en revanche, tout provient de la réalité qui s'impose à l'individu, qui existe indépendamment de la conscience de l'individu, et à laquelle il n'accède que par l'effort de la conscience. La conscience, pour s'exercer, a besoin d'un code, d'une valeur cardinale vers laquelle elle tend : c'est la vie, le fait de se maintenir en vie, qui constitue cette valeur suprême. Et c'est à ce prix que l'homme pourra toucher au bonheur. Comme on le voit dans ces quelques lignes, les thèses de Rand n'ont qu'un lien assez éloigné avec la pensée de Bellegarrigue. Je renvoie pour de plus amples précisions aux chapitres de l'ouvrage d'Alain Laurent visés en note ci-dessous.

S'il fallait trouver un voisinage plus immédiat à la pensée de Bellegarrigue, et outre ses frère siamois Ryner et Palante, il faudrait plutôt se tourner à mon sens d'une part vers Max Stirner, et d'autre part vers Benjamin Tucker. Chez Stirner tout d'abord, il y a d'innombrables accents et formules que Bellegarrigue aurait pu faire siennes : « L'Etat est le maître de mon esprit, il veut que je croie en lui et il m'impose un credo, le credo de la légalité » ; « L'Etat est l'ennemi, le meurtrier de l'individu, l'association en est la fille et l'auxiliaire ; le premier est un esprit, qui veut être adoré en esprit et en vérité, la seconde est mon œuvre, elle est née de moi. L'Etat est le maître de mon esprit, il veut que je croie en lui et m'impose un credo, le credo de la légalité. Il exerce sur moi une influence morale, il règne sur mon esprit, il proscrit mon moi pour se substituer à lui comme mon vrai moi. ». Il proclame que les religions et les idéologies se fondent avant tout sur des superstitions. Il rejette aussi bien le libéralisme politique qui implique, selon lui, une soumission à l'Etat, que le socialisme qui subordonne l'individu à la société.

Stirner comme Bellegarrigue sont des partisan chevronnés de l'individualisme et de l'égoïsme. Mais si Stirner oppose l'association libre à la société par essence coercitive, Bellegarrigue, on l'a vu, oppose pour l'essentiel la société, libre dans l'état de nature, à l'Etat, Léviathan qui place les individus sous son joug.

Mais pour l'essentiel les points de comparaison s'arrêtent là. Posant le Moi en absolu, Stirner refuse la notion de droit naturel, qu'il juge chimérique. Il fait dériver la propriété non pas d'un droit, mais de la force. Rien n'est plus étranger à la pensée de Bellegarrigue. C'est qu'à bien des égards Stirner fait partie des « Hégéliens de gauche », qui est une des branches fondatrices du socialisme contemporain, concurrente d'une part du socialisme utopique d'Owen, Fourier ou Cabet, et d'autre part du socialisme scientifique marxiste. S'il place la liberté et l'individu comme des absolus, ce n'est pas au profit d'une réhabilitation de la société civile et des rapports humains naturels, fondés sur la liberté, la propriété et la responsabilité, mais au profit d'une anomie égotiste assumée. Quitte à trouver à Stirner une filiation, il faudrait plutôt à mon sens partir d'Etienne de la Boétie et prolonger, de façon magistrale, avec Nietzsche, que la chercher chez Bellegarrigue.

Reste enfin Benjamin Tucker. C'est dans son périodique anarchiste *La liberté* que celui-ci a formalisé ses principales thèses. On peut déjà observer ainsi, avec Bellegarrigue, une parenté de supports de publication. Tucker et ses amis rejettent l'autorité coercitive, la législation subie, la notion de contrat social. Pour Tucker, les anarchistes doivent être considérés comme des « *démocrates jeffersoniens impavides* ». En cette phase combinant Jefferson et Thoreau, il veut dire ainsi que « le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins, et que celui qui gouverne le moins n'existe pas ». On croirait lire du Bellegarrigue dans le texte.

Tucker critique vertement le capitalisme d'Etat et la bourgeoisie d'Etat, comme Bellegarrigue le fera dans *L'Anarchie, journal de l'ordre*. Tucker comme Bellegarrigue insistent sur le fait que tous les monopoles, fussent-ils privés, ne peuvent perdurer qu'avec le soutien de l'Etat. Les deux en concluent que, plutôt que de renforcer l'autorité comme le préconisent les marxistes, il faut à l'inverse l'évacuer du jeu économique et laisser se déployer le principe qui lui est le plus hostile, celui de la liberté. Tucker résume cela de manière éclairante : « les seuls qui croient vraiment au laissez-faire sont les anarchistes », dit-il.

C'est en ce sens selon nous que Bellegarrigue peut être vu comme un précurseur, moins de l'objectivisme ou de l'anarcho-capitalisme, que de l'anarchisme individualiste américain contemporain.

F.R.

Chinoiseries financières

La Chine, modèle des économistes français

À l'occasion des 50 ans de relations entre la Chine et la France, célébrés ce mois-ci, retour sur l'influence durable et pourtant méconnue du « modèle chinois » sur la pensée économique française du siècle des Lumières. Ce siècle, de tous le plus atteint par la « sinophilie », vit Voltaire se passionner pour la Chine, Quesnay en faire un modèle de réformes économiques, et Turgot y chercher son inspiration.

Les historiens des relations entre la France et la Chine retiennent et retiendront longtemps l'année 1964 comme un point majeur. Cette année-là, refusant de suivre la voie commune imprimée par les Etats-Unis, le président De Gaulle décidait d'établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste de Mao Zedong. Le geste était peu surprenant pour qui connaissait l'histoire commune des deux pays. Ce rapprochement faisait en effet écho à toute une glorieuse période d'intimes relations entre la France et la Chine, relations qui sont aujourd'hui méconnues malgré l'importance qu'elles ont eu pour l'histoire des idées en Europe, et notamment des idées économiques.

Dans le présent article, nous reviendrons sur ce rapprochement fondamental entre la France et la Chine au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, et nous établirons sur une base rigoureuse l'influence de la Chine sur des économistes français tels que Quesnay, les physiocrates, et Turgot.

Si c'est au XVIII^e siècle que l'influence de la Chine sur l'Europe fut la plus considérable ¹, ce n'est pourtant pas de là que date les premières communications. À Rome, déjà, les femmes se glorifiaient de pouvoir porter de la soie d'origine chinoise, apportée par les marchands de Perse et d'Asie centrale ; des monnaies romaines furent même retrouvées en Chine et au Vietnam. Avant et après le voyage célèbre de Marco Polo, des marchands ou des missionnaires religieux entrèrent en rapport avec la Chine, et permirent à l'Europe d'accroître peu à peu sa connaissance sur l'Empire chinois, alors le plus prospère et le plus développé au monde. Il faudra pourtant attendre le XVIII^e siècle, l'époque des Lumières, pour qu'une confrontation philosophique et, nous le verrons, « économique », puisse avoir lieu.

¹ Cf. René Etiemble, *L'Europe chinoise* ; ainsi que Maverick, *China : A model for Europe*

C'est en effet « vers 1750, écrivit Ting T'chao-Ts'ing, [que] les connaissances sur l'Empire chinois furent pour ainsi dire à peu près complètes. »²

À recenser simplement les occurrences de la Chine et à entendre les superlatifs qui lui sont associés dans les différents écrits des économistes, et notamment des physiocrates, on ne peut que s'étonner et se questionner : pourquoi ont-ils fait de la Chine un modèle ?

Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'abord, et avant tout, les physiocrates viennent à une époque sinophile. Voltaire, Diderot, Leibniz, Bayle, nombreux sont les grands intellectuels qui ont admiré la nation chinoise et l'ont présenté comme la plus sage et la plus avancée au monde. Les physiocrates, et les Européens avec eux, admiraient beaucoup de choses des Chinois : le niveau de développement de leur économie, le perfectionnement de leur langue, et jusqu'au recrutement des mandarins, basé sur le mérite et non sur l'hérédité. On voyait en outre dans l'Empereur Kangxi l'exemple d'un despote éclairé, aidé par une bureaucratie efficace, rationnelle, et lettrée.

Mais cela n'est pas tout. Ainsi que l'a noté Ly Siou Y., « L'empire chinois, avec sa philosophie, ses institutions politiques et économiques, était le pays idéal des physiocrates. »³ À nous d'étudier pourquoi, en évoquant deux grands sinophiles du XVIII^e siècle : Quesnay et Turgot.

Quesnay, le « Confucius d'Europe »

D'abord chirurgien, Quesnay avait eu bien plus de chance de devenir un sinophile que de se faire économiste professionnel. Il eut à subir l'influence de Mme de Pompadour, dont il était le médecin : si elle était fort ignorante des questions de commerce, de monnaie et d'agriculture, on sait en revanche que la maîtresse officielle du Roi admirait beaucoup la Chine, et aimait collectionner ce qu'on appelait des « chinoiseries ».

À Versailles, plus globalement, la Chine était à la mode, et Quesnay fut certainement entouré de chinoiseries. Il y consulta avec grande attention la *Description de la Chine* par Du Halde, la somme quasi-encyclopédique de l'époque sur l'Empire modèle récemment (re)découvert. Il appréciait beaucoup les écrits de Malebranche, qui, lui-même, avait beaucoup étudié la Chine et fourni de nombreux éléments pour aider à sa compréhension par les Européens. Enfin, Quesnay étudia en profondeur les comptes-rendus des missionnaires jésuites présents en Chine, tous plus élogieux les uns que les autres sur le pays dont ils étaient les hôtes.

² Ting T'chao-Ts'ing, *Les descriptions de la Chine par les Français (1650-1750)*, Paris, 1928, p.11

³ Ly Siou, *Les Grands courants de la pensée économique chinoise dans l'antiquité et leur influence sur la formation de la doctrine physiocratique*, Paris 1936, pp.89-90

Dès ses premiers textes économiques, Quesnay mobilisa l'exemple de la Chine, et toujours dans un unique sens : cette nation était l'exemple de ce que la France devait devenir, et devait appliquer. Dans son article « Hommes » destiné à *l'Encyclopédie* (1757), il évoqua l'Empire chinois en termes élogieux.

Dans des brouillons datant de 1757-1759, il étudia de manière approfondie le principe de Loi Naturelle, qu'il avait développé dans l'article « Évidence », et le mit en relation avec la Chine. Alors que dans l'article il se contentait d'affirmer que les gouvernants sages se contentent de suivre la loi naturelle, il ajouta ici qu'en Chine la Loi naturelle formait le socle des lois « depuis plus de deux mille ans ».

En 1758, Quesnay publia le *Tableau économique* qui fit sa célébrité, et qui lui valut une gloire éternelle dans l'histoire de la pensée économique. Nous sommes habitués aujourd'hui à voir dans ce *Tableau* une tentative d'analyse macro-économique de la production, distribution et consommation des richesses. Quelle que soit la validité d'une telle affirmation, il est en tout cas prouvé que la Chine avait eu sur ce *Tableau* une véritable influence. C'est ce que reconnaîtra le physiocrate Baudeau, qui compara le *Tableau* au *Yi-king*, le texte classique chinois aux 64 figures.⁴ Cette comparaison était très souvent faite selon les dires de Linguet, un adversaire des Physiocrates.⁵

En 1767, année charnière pour les physiocrates, Quesnay publia *Du Despotisme de la Chine*, un ouvrage précisant sa doctrine en matière de philosophie politique. C'est à cette époque que ses amis physiocrates commencèrent à surnommer leur maître le « Confucius d'Europe ». Dans ce texte de 1767, Quesnay faisait un éloge vigoureux de l'Empire chinois, qu'il décrivait comme « le plus beau Pays de l'univers, le plus peuplé, et le plus florissant Royaume que l'on connaisse : en sorte qu'un Empire comme celui de la Chine, vaut autant que toute l'Europe, si elle était réunie sous un seul Souverain ». Tout le monde y travaille, ajoutait Quesnay avec enthousiasme, et tout le monde peut s'y enrichir, car le travail est vénéré et la propriété est garantie — il faut comprendre qu'elle n'est pas pillée par les taxes. « Il n'est point de Nation plus laborieuse, indique-t-il, point de Peuple plus sobre et plus industriel. »⁶

Quesnay ajouta ensuite un développement d'une grande valeur pour préciser sa pensée. Ce passage nous permet de comprendre pourquoi la Chine présentée aux Européens par les missionnaires et les voyageurs ne pouvait qu'être un modèle pour les économistes libéraux de l'époque.

« Un Chinois passe les jours entiers à bêcher ou remuer la terre à force de bras, souvent même, après avoir resté pendant une journée dans l'eau jusqu'aux genoux, il

⁴ Avertissement à Quesnay, *Gouvernement des Incas du Pérou*, 1767

⁵ Stefan Gaarsmand Jacobsen, « Physiocracy and the Chinese model », p.23

⁶ *Œuvres économiques de François Quesnay*, éditions INED, p.1050

se trouve fort heureux de trouver le soir chez lui du riz, des herbes et un peu de thé. Mais ce Paysan a sa liberté, et sa propriété assurée, il n'est point exposé à être dépouillé par des impositions arbitraires, ni par des exactions de publicains, qui déconcertent les Habitants des Campagnes, et leur font abandonner un travail qui leur attire des disgrâces beaucoup plus redoutables que le travail même. Les hommes sont fort laborieux partout où ils sont assurés du bénéfice de leur travail : quelque médiocre que soit ce bénéfice, il leur est d'autant plus précieux, que c'est leur seule ressource pour pourvoir autant qu'ils le peuvent à leurs besoins. »

En outre, la Chine était et s'affichait comme une méritocratie, et Quesnay l'admira. Voltaire avant lui avait déjà vanté le système des examens pour l'entrée au poste de mandarin, examens qui étaient ouverts à tous, et sans lesquels aucun Chinois ne pouvait prétendre à un poste dans l'administration, quel que fut le rang de son père ou de ses ancêtres. Quesnay, là encore, y voit un fait digne d'éloge :

« Il n'y a point de Noblesse héréditaire à la Chine ; le mérite et la capacité d'un homme marquent seuls le rang où il doit être placé. Les enfants du premier Ministre de l'Empire ont leur fortune à faire, et ne jouissent d'aucune considération : si leur inclination les porte à l'oisiveté, ou s'ils manquent de talents, ils tombent au rang du Peuple, et sont souvent obligés d'exercer les plus viles professions ; cependant un fils succède aux biens de son père, mais pour lui succéder dans ses dignités et jouir de sa réputation, il faut s'élever par les mêmes degrés ; c'est ce qui fait attacher toutes les espérances à l'étude, comme à la seule route qui conduit aux honneurs. »

Quesnay se servit donc de la Chine pour prouver la supériorité de la loi naturelle, les avantages de la liberté économique, et les progrès que fait l'agriculture si les dirigeants évitent d'en accabler le métier par des taxes, des exactions et des interdictions. À l'occasion, il mobilisa même cet exemple chinois si populaire dans les sphères lettrées d'Europe pour contrer des théories qui lui paraissent fausses. Par exemple, l'Empire de Chine est immense, et plusieurs climats s'y rencontrent, et pourtant les Lois sont les mêmes partout : ce qui fait dire à Quesnay, dans une pointe contre Montesquieu, qu'on peut juger de là que la diversité des climats n'exige pas différentes formes de Gouvernements.

Après une vie marquée par un amour véritable et sincère pour l'Empire chinois, Quesnay s'éteignit à Versailles le 16 décembre 1774, laissant une équipe de disciples inconsolables. L'un d'eux, le marquis de Mirabeau, fut chargé de prononcer l'éloge funèbre. Devant un parterre d'économistes et d'hommes d'État, réunis une semaine après la mort de Quesnay afin de célébrer sa mémoire, Mirabeau ne put résister à évoquer la Chine, au cours d'un passage très significatif.

« "Toute la doctrine de Confucius ⁷ tendait à redonner à la nature humaine ce premier lustre et cette première beauté qu'elle avait reçue du ciel, et qui avait été obscurcie par les ténèbres de l'ignorance et par la contagion des vices. Il conseillait, pour pouvoir y parvenir, d'obéir au Seigneur du ciel, de l'honorer et de le craindre,

⁷ Mirabeau cite la *Description de la Chine*, du P. Du Halde, t. 2, p. 322

d'aimer son prochain comme soi-même, de vaincre ses penchants, de ne prendre jamais ses passions pour règle de sa conduite, de les soumettre à la raison, de l'écouter en toutes choses, de ne rien faire, de ne rien dire, de ne rien penser même qui lui fût contraire." On ne pouvait rien ajouter sans doute à cet arc-en-ciel radieux de morale religieuse ; mais le point essentiel était de le fixer sur la terre : c'est ce qu'a fait notre maître, en faisant sortir du sein de la mère commune la base de ce brillant édifice, désormais fondé sur le produit net. La liberté active, l'équité distributive, la charité fraternelle, l'unité de tous les intérêts enfin, sont les quatre vertus qui, s'élevant sur ce bloc nourricier, offrent à l'Éternel le tribut d'action de sa créature privilégiée, et qui fixeront désormais sur la terre ses inépuisables bienfaits. »⁸

Ce passage fort éclairant nous indique donc ceci : le produit net est une idée que Quesnay a tiré de sa compréhension de la civilisation chinoise. Si le fondateur de la physiocratie a un mérite, du moins aux yeux de ses disciples, c'est qu'il a « fixé sur terre » ce qui existait déjà dans le ciel de la morale, et qui avait été posé par Confucius et les Chinois.

La Chine avait également des principes fiscaux que les physiocrates pouvaient admirer. Au lieu de la situation française, avec ses taxes en tout genre, corvées, gabelles, etc., payées au roi, au propriétaire terrien, au clergé, etc., il n'y avait en Chine qu'un percepteur unique, et le taux y était faible. Les physiocrates connaissaient parfaitement la situation chinoise sous ce rapport. Dès 1597, Giovanni Botero avait déjà remarqué ce fait, et avait indiqué qu'en Chine il n'y a « pas d'autre seigneur que le roi ; il n'y a pas non plus de comte, de marquis, ou de duc ; et il n'y a personne d'autre à qui on verse des impôts et des taxes. »⁹

À la vue des éléments considérés ici, et qui n'épuisent pas le sujet, mais remplissent déjà plus de place que nous n'en disposons ici, il est possible en tout cas de croire que les principes physiocrates sur l'Ordre Naturel, le Laissez faire, et la Loi Naturelle, ont été influencé, voire davantage, par les compte-rendus des missionnaires dont disposait la France de l'époque sur la philosophie de la Chine et ses principes de gouvernement. Des recherches ultérieures ont même montré qu'il existait une abondante littérature chinoise porteuse des thèmes développés par les physiocrates, y compris la stérilité du commerce et de l'industrie.¹⁰ Adolf Reichwein alla jusqu'à affirmer que Quesnay connaissait parfaitement ces écrits bien avant qu'il ne commence son œuvre économique, mais qu'il a ensuite caché, jusqu'en 1767, cette importante source d'inspiration.¹¹

⁸ Éloge funèbre de François Quesnay, prononcé le 20 décembre, dans l'assemblée de ses disciples, par M. le marquis de Mirabeau

⁹ Cité dans Walter Demel, « China in the Political Thought of Western and Central Europe, 1570-1750 », in T.H.C. Lee (éd.), *China and Europe: Images and influences in 16th to 18th centuries*, 1991, p.55

¹⁰ Gilles Dostaler, « Les lois naturelles en économie. Emergence d'un débat », in *L'Homme et la Société. Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales*. N°170, 2008 p.80

¹¹ Adolf Reichwein, *China and Europe: Intellectual and Artistic Contacts in the Eighteenth Century*, Londres, K. Paul, et New York, A.A. Knopf, 1925

La sinophilie que nous avons décelé chez François Quesnay se diffusa d'ailleurs chez tous ses disciples. Mercier de la Rivière écrivit que les physiocrates regardaient « le gouvernement chinois comme le meilleur gouvernement qui existe »¹² Dupont de Nemours, autre physiocrate, fit valoir quant à lui que « toutes les nations agricoles ont, dans leur origine, passé par cette heureuse époque [du gouvernement physiocratique]. Les Chinois seuls en ont su prolonger la durée. »¹³ Pire encore : quand M. Montaudoin osa critiquer les principes physiocratiques, le même Dupont de Nemours eu cette réponse surprenante et éclairante à la fois : « Eh quoi ! Vous ne lisez donc pas Confucius ? »¹⁴

Turgot, le sinophile curieux

Bien qu'il ne puisse pas être rattaché à proprement parler au courant physiocratique, Anne-Robert-Jacques Turgot partageait avec les disciples de Quesnay et avec tout son siècle une profonde admiration pour l'Empire chinois. Proche des philosophes des lumières et encyclopédiste lui-même, il ne fut pas moins que les autres tentés de chercher à l'étranger des exemples pour guider ses réformes. C'est ce que nota Ting :

« Le XVIII^e siècle fut l'époque où l'on s'est le plus intéressé à la Chine. Cette tendance est plus marquée chez les encyclopédistes qui, ayant vu l'abus et la corruption dans la politique et la religion, ont voulu les attaquer indirectement en s'armant de ce qu'ils avaient trouvé de meilleur dans les autres pays. »¹⁵

Chez Turgot, la fascination nourrissait une envie d'en savoir davantage. Ainsi, il demanda à deux chinois visitant la France de rendre un compte-rendu sur l'état de l'économie et de la société en Chine, tout comme Montesquieu avait également interrogé des jésuites rentrés de Pékin, ou comme Leibniz avait été en correspondance avec des missionnaires en Chine.

Au début des années 1760, deux jeunes chinois arrivèrent en France. Kao Lei-Szu et Yang Te-Wang venaient de Pékin. Envoyés par des jésuites présents en Chine, ils devaient effectuer en Europe un voyage pour former leur esprit religieux. Turgot profita de cette occasion pour accroître sa connaissance de la Chine, qui était encore très imparfaite à l'époque. Il prépara donc à leur attention une liste de 52 questions sur l'économie chinoise : répartition des revenus, état des cultures, niveau des salaires, industrie, etc. Afin d'aider les deux jeunes chinois dans leur tâche, et connaissant le niveau très rudimentaire de connaissances économiques qu'ils devaient avoir, il accompagna ses questions d'un court texte qu'il publiera

¹² « Les doutes éclaircis », *Éphémérides du citoyen*, année 1768, t. VI, p. 222-223.

¹³ *Physiocratie*, I, p.28

¹⁴ Edgar Schorer, *L'influence de la Chine sur la genèse et le développement de la doctrine physiocratique*, Domat-Montchrestien, 1938, p.91

¹⁵ Ting Tchao-Ts'ing, *Les descriptions de la Chine par les Français (1650-1750)*, Paris, 1928, p.98

ensuite sous le titre *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*.¹⁶ Telles sont les conditions dans lesquelles naquit son principal ouvrage théorique, et l'un des plus grands traités d'économie politique du XVIII^e siècle.

C'est encore le Turgot amoureux de la Chine qui conseilla au roi de convoquer des assemblées afin de l'aider dans ses décisions, comme cela était d'usage en Chine, ou qui participa activement à la création de la première manufacture de porcelaine en France, à Limoges, ou qui, intendant du Limousin, se conforma à la pratique chinoise pour solutionner les effets des disettes récurrentes. Investiguer ces différents points nous ferait sortir du cadre de cet article. Qu'il nous soit simplement permis pour l'achever de citer l'avis des autres économistes libéraux français sur l'Empire chinois, qui confirmeront cette admiration unanime que nous avons voulu présenter ici.

Vauban, dans la *Dime royale*, indiquait aussi la Chine comme un exemple à suivre. Il proposa une capitation, un impôt fixe d'un dixième sur tous les revenus, et fit remarquer que la chose était appliquée en Chine depuis un millénaire déjà. Il cita les *Nouveaux mémoires sur l'Etat présent de la Chine*, de Louis Le Comte, pour confirmer ses propos. Pierre de Boisguilbert, de la même façon, se référait à la Chine comme modèle de ce que la France devrait faire sur les questions d'administration des finances. Voici comment s'achève l'un de ses principaux ouvrages, le *Détail de la France* :

« Pour terminer enfin cet Ouvrage, dans lequel on pense s'être amplement acquitté des deux obligations contractées, chacune des deux Parties ; on croit et on maintient que le seul et unique intérêt de la France, ainsi que de tous les Royaumes du monde, est que toutes les terres y soient bien parfaitement cultivées, avec tous les engrais nécessaires, que toutes sortes de Commerces se portent dans la plus grande valeur qu'ils puissent être, que tous les hommes dont le travail est la seule ressource pour leur subsistance, ne perdent pas un moment de temps, et ne soient jamais dans l'oisiveté. »

Et Boisguilbert, après avoir décrit les bienfaits de cette situation, se prend à espérer que cette condition parfaite puisse, en France,

« se voir jamais dans la dernière perfection, ce qui n'est guère qu'en Hollande et dans la Chine. »¹⁷

Tout cela demande bien entendu à être investigué davantage, et le sera dans un livre en préparation : *Les origines chinoises du Libéralisme*.

B.M.

¹⁶ Cf. Henri Cordier, *Les Chinois de Turgot*

¹⁷ Boisguilbert, *Le Détail de la France*, Paris, 1707, p.263

Quelle éducation nationale ?

Les conseils de Dupont de Nemours à Jefferson

L'actualité française, et, dans un certain sens, internationale, a été marquée ce mois-ci par la visite aux États-Unis du président François Hollande. Accueilli en Virginie par Barack Obama, il a été ensuite conduit dans l'ancienne demeure de Thomas Jefferson, un homme considéré comme un trait d'union entre les deux pays. Dans cet article, nous n'osons pas lui nier ce titre : au contraire, nous raconterons que l'un des points importants de sa réflexion politique, l'éducation, fut l'objet d'intéressants échanges avec son ami l'économiste physiocrate français Dupont de Nemours, qui avait des vues très claires sur cette question.

La personnalité de Dupont de Nemours nous aide à bien des égards. Son combat pour populariser les maximes de Quesnay et faire passer l'économie politique au rang de science autonome, nous fait comprendre ce que fut la pensée économique française au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ses prises de position datant des années révolutionnaires nous indiquent, ou plutôt nous confirment, en quoi la Révolution française fut à son origine une grande promesse libérale, et en quoi elle dériva très tôt et très distinctement.

Dans cet article, nous étudierons ses vues sur une question importante de la politique intérieure des nations : l'éducation.

Dans l'un des premiers articles diffusés dans cette revue, il avait été question des considérations de Frédéric Bastiat, ouvertement libérales, relativement au baccalauréat et à la liberté de l'enseignement. L'auteur que nous mobilisons cette fois-ci ne saurait nous fournir des réflexions semblables : Dupont de Nemours est né à une époque où une éducation nationale, au sens moderne du terme, qui était déjà celui de Bastiat, aurait été et était encore tout à fait impensable.

Nos deux auteurs sont des hommes du siècle des Lumières. Dupont de Nemours était encore jeune lorsqu'il s'engagea aux côtés de Quesnay. Né à Paris le 14 décembre 1739, il fut l'auteur de nombreux ouvrages et brochures, et le directeur des *Éphémérides du Citoyen*, le journal officiel de l'école physiocratique. Dès les années 1770, à l'époque où Thomas Jefferson engageait les futurs États-Unis dans le processus historique d'émancipation et vers la révolution, Dupont de

Nemours fut nommé secrétaire du conseil d'instruction publique en Pologne, décidé par le Roi Stanislas Poniatowski. Ce fut là sa première expérience majeure sur le sujet de l'éducation.¹⁸

C'est au cours des premières années révolutionnaires que Thomas Jefferson et Pierre-Samuel Dupont de Nemours se lièrent d'amitié. La débâcle de la France post-révolutionnaire et la politique antilibérale menée au cours des dernières années du XVIII^e siècle poussèrent l'économiste français au départ. Il choisit spontanément la jeune république américaine comme lieu d'exil. Le président américain John Adams empêcha d'abord son arrivée, considérant qu'il y avait déjà trop de philosophes français présents aux Etats-Unis.¹⁹ En 1799, il finit par accepter la venue de Dupont de Nemours, lequel s'embarqua avec des proches le 1^{er} octobre. Il parvint aux États-Unis quatre-vingt-treize jours plus tard, à l'aube de l'année 1800.

Conseillé par Jefferson, déjà, Dupont de Nemours créa une société commerciale en Virginie, et aida ses deux fils à devenir eux aussi entrepreneurs. Le premier, Victor, suivit la voie de son père en établissant un commerce à New York. Seul le second fils, Irénée, innova : il se lança dans la production de poudre à canon, dans le Delaware ; sa société survécut à celles de son père et de son frère, et devint par la suite la multinationale DuPont & Cie. (son nom complet est toujours « E. I. du Pont de Nemours and Company »), entreprise cotée au Dow Jones et réalisant un chiffre d'affaires de près de 40 milliards de dollars.

Quelques mois avant d'accéder à la présidence, Jefferson travailla à l'établissement d'une université dans son état natal, la Virginie. Il demanda de l'aide à son ami Dupont de Nemours, lequel s'exécuta immédiatement, et composa un ouvrage intitulé *Sur l'éducation nationale dans les Etats-Unis d'Amérique*. Il revint ensuite sur cette problématique dans sa correspondance avec Thomas Jefferson.

Avant d'étudier cet échange, voyons la défense de l'instruction par le Dupont de Nemours des années 1790, lorsqu'il était encore en France. Déjà au cours de la Révolution, il s'était convaincu de la grande utilité de l'instruction. Il mentionna d'abord ce problème dans les cahiers de doléances qu'il fut chargé de composer pour le baillage de Nemours. Il considérait l'alphabétisation comme un prérequis,

¹⁸ Sur la vie de Dupont de Nemours, voir Eugène Daire, « notice sur la vie et les travaux de Dupont de Nemours », in *Physiocratie*, 1846, volume 1, pp.309-334. La mission de Dupont de Nemours en Pologne suivit le séjour dans ce pays d'un autre physiocrate, l'abbé Baudeau, fondateur et précédent directeur des *Ephémérides*, qui fut prévôt mitré à Widziniski. Les relations entre la physiocratie et la Pologne, trop peu étudiées, seront bientôt éclairées grâce à la publication par l'Institut Coppet d'une traduction inédite du livre de J. B. Marchlewski, *Fizjokratyzm w Dawnej Polsce* (Les physiocrates et la Pologne).

¹⁹ *Works of John Adams* (1853), II, p.596.

une condition nécessaire avant la mise en application du programme politique de la Révolution :

« La Déclaration des droits doit renfermer la base de la législation, et les principes de l'administration ; mais pour que l'État puisse en tirer tous les avantages dont elle sera le germe, il faut qu'il n'y ait un citoyen qui ne puisse la lire, et qui ne puisse écrire les réflexions qu'elle lui suggérera. »²⁰

Une fois élu à l'Assemblée nationale, il intensifia son engagement en faveur de l'éducation. Ainsi, dès 1789, il signala et exprima clairement devant l'Assemblée le besoin de fonder en France un plan général d'instruction primaire.

« Nous savons quant aux collèges, combien l'éducation y est pédantesque, chargée de mots, vide de choses, dénuée de connaissances qui peuvent être utiles pour la société, et que nous sommes entièrement privés de livres véritablement classiques. Il y a donc une multitude d'établissements utiles à faire, depuis les écoles de campagne, les pensionnats des petites villes et les collèges des moyennes, jusqu'aux Universités des grandes. Il faudrait donner à toutes ces Institutions un autre plan, d'autres vues, d'autres moyens ; il y faudrait faire unir l'économie à l'aisance, à la raison, à une philosophie usuelle et patriotique. »²¹

Même en se faisant l'ami de l'instruction, Dupont de Nemours ne perdait pas de vue les besoins de la production, et notamment de la production agricole. Jamais il n'aurait voulu, on le comprend, qu'on perturbe l'activité des champs pour instruire les enfants. L'école, en outre, devait avoir pour lui pour finalité de former à un métier, ou d'aider à ce métier.

« Il faut adopter des plans tels que la première instruction littéraire, philosophique, patriotique, morale, leur soit donnée, sans interrompre cette instruction rurale qui a bien son mérite, qui roule sur des connaissances réelles plus importantes peut-être que celles qu'on trouve dans les livres, cette instruction qu'ils tirent de leurs besoins et de ceux de leurs parents. Il faut que l'enseignement littéraire, loin de mettre obstacle à celui que donnent la maison, les étables, les champs, y concoure et les rende plus efficace. »²²

Dupont de Nemours était très conscient du fait que l'instruction était ou pouvait être, si on la développait, une condition du progrès de l'agriculture française. Il avait, pour illustrer son idée, une phrase très belle : « La richesse des récoltes dépend plus encore des lumières de ceux qui les font naître, que de la fertilité du sol qui les produit. »²³ Et qui sait, se demandait-il même, si avec de l'instruction, la France n'eût pas pu faire naître des nouveaux génies, portant de

²⁰ *Procès-verbal de l'Assemblée baillivale de Nemours pour la convocation des Etats généraux, avec les cahiers des trois ordres*, 2 vol., Paris, 1789, t.II, p.15

²¹ Discours prononcé à l'Assemblée Nationale, sur l'Etat et les ressources des Finances, Versailles, 1789, p.43

²² *Vues sur l'éducation nationale*, p.7

²³ Mémoire sur le nombre d'écoles primaires que l'on doit établir, in *Mémoire de l'Institut national des sciences et des arts. Sciences morales et politiques*, t.V, Paris, an XII, p.326

nouvelles découvertes importantes comme la machine à vapeur l'avait été, ou des œuvres artistiques de premier plan ? « Il a certainement eu plusieurs Homères et plusieurs Newtons, écrivit-il ; c'est-à-dire plusieurs hommes qui auraient été capables d'égaliser l'un ou l'autre, si des circonstances semblables leur eussent fourni les moyens de développer toute l'étendue de leurs dispositions naturelles. »

Durant la décennie 1790, Dupont n'aura de cesse, sous des formes variées, de défendre l'instruction nationale. Chaque fois qu'elle sera attaquée, il en rappellera inlassablement les vertus. Ce fut le cas notamment en mars 1799, quand, le gouvernement ayant décidé de n'ouvrir non une école par commune, mais une école par canton, Dupont de Nemours prit la plume et fit parvenir à l'Institut national des sciences et des arts un *Mémoire sur le nombre d'écoles primaires que l'on doit établir*. On pouvait y lire :

« Que serait-ce qu'une seule école primaire par canton, lorsque chaque canton rural est composé de dix ou douze communes ? Ce serait l'établissement d'une noblesse en faveur des enfants du chef-lieu ; ce serait la prohibition de l'instruction pour les habitants des communes rustiques ; ce serait l'institution d'une nouvelle servitude de la glèbe : car là où est le privilège exclusif des lumières, là aussi est le privilège exclusif du commandement. [...] Et la constitution déclare que, en l'an 12, qui ne saura pas écrire perdra l'usage des droits de citoyen. »²⁴

À la même époque, c'est par le défaut ou par le manque d'instruction qu'il expliqua les dérives de la Révolution qui le désolèrent. « C'est l'ignorance, écrivit-il plein de fureur en 1791, qui, dans notre révolution même, a mêlé quelques crimes actions dont nous avons été les témoins. »²⁵

Voyons désormais les idées que Dupont de Nemours développait dans sa riche correspondance avec Thomas Jefferson.

Cette correspondance roule sur bien des matières différentes. Pourtant, si l'intérêt premier de Dupont de Nemours est l'économie politique, celui de Jefferson n'est pas le même : préparant la fondation d'une université en Virginie, l'homme d'Etat américain sollicita son nouvel ami sur la question de l'éducation. Dupont de Nemours, nous l'avons vu, appréciait déjà ce sujet ; il n'aura aucun mal à satisfaire la curiosité intellectuelle de son correspondant.

Sera-t-on surpris d'apprendre que Dupont de Nemours avait emporté avec lui aux Etats-Unis ses idées de l'époque révolutionnaire, et qu'il recommandait précisé-

²⁴ Mémoire sur le nombre d'écoles primaires que l'on doit établir, p.319

²⁵ *Correspondance patriotique entre les citoyens qui ont été les membres de l'Assemblée nationale constituante*, n°1, 9 octobre 1791, p.14

ment les mêmes réformes qu'il le faisait précédemment ? L'un des principes auxquels il tenait était l'attention sur les petites écoles. C'est ce qu'il continuera à indiquer à Jefferson, malgré le fait que celui-ci songeait à une université : « Un plan d'éducation nationale qui ne commence pas par les petites écoles est ce qu'on appelle en France une charrue avant les bœufs. »²⁶ Et Dupont de Nemours d'insister encore :

« Toute l'instruction véritablement et journalièrement usuelle, toutes les sciences pratiques, toute l'activité laborieuse, tout le bon sens, toutes les idées justes, toute la morale, toute la vertu, tout le courage, toute la prospérité, tout le bonheur d'une nation, et surtout d'une République, doivent partir des écoles primaires, des petites écoles. »²⁷

Deux idées supplémentaires quant à l'éducation nationale nous prouvent qu'il n'avait rien abandonné à son libéralisme : l'instruction ne devrait ni être subventionnée, ni contrôlée par l'État. Pas de « gratuité », pas d'interdiction. « Les familles sont assez riches en Amérique, et sentent assez le prix de l'instruction, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y donner un plus fort traitement aux professeurs des petites écoles. »²⁸ Et une pointe enfin contre le monopole, pointe qui nous rappellera Bastiat, et sur laquelle nous pouvons achever cette présentation :

« Instruire est une action louable qui ne doit être prohibée à personne. »²⁹

M.D.

²⁶ Lettre de Dupont de Nemours à Thomas Jefferson, 6 mai 1800, in *The Correspondance of Jefferson and Dupont de Nemours*, John Hopkins Press, 1931, p.15

²⁷ Lettre de Dupont de Nemours à Thomas Jefferson, 21 avril 1800, in *Correspondance*, p.12

²⁸ *Sur l'éducation nationale dans les Etats-Unis d'Amérique*, Paris, 1812, p.47

²⁹ *Ibid.*, p.139

Une réforme audacieuse

J.-G. Courcelle-Seneuil et la Banque Libre

Si nous sommes tous conscients du fait que le système bancaire actuel se doit d'être réformé, un accord est difficile à trouver sur les formes que pourrait prendre une grande remise à plat. À entendre certains, la séparation des activités de crédit et des activités de marché résoudraient une grande partie des problèmes ; selon d'autres, c'est dans une supervision accrue des établissements bancaires que la réponse se trouve. Ici, nous défendons une réforme audacieuse, la Banque Libre : laisser les banques fonctionner selon les principes d'une économie de marché, c'est-à-dire par la liberté et la responsabilité.

Lorsque, tâchant d'être conséquents avec nous-mêmes, nous expliquons inlassablement qu'il convient de laisser faire les individus dans la poursuite de leur intérêt, nous avons peu de mal à défendre notre position à propos des activités industrielles ou commerciales de l'économie française. C'est avec une plus grande réserve, en revanche, que nous discutons habituellement des activités annexes telles que celle dont il sera question ici : l'activité bancaire. Il pourrait sembler paradoxal, ou hautement provocateur, d'accepter la mission de défendre la liberté absolue de l'activité bancaire, et de rappeler dans cette présentation les idées du précurseur que fut le Français Jean-Gustave Courcelle-Seneuil. C'est dans un tout autre esprit que l'article est présenté ici. Convaincu tout à la fois de la responsabilité des autorités publiques dans le déclenchement et l'aggravation de la récente crise financière, et des imperfections nombreuses de l'organisation actuelle du secteur bancaire, nous faisons peu de cas des jugements de valeur et des bavardages sur les « vrais coupables ».

L'idée que nous défendons dans le présent article est que l'activité bancaire fonctionnerait de manière plus efficace et plus responsable si les pouvoirs publics accordaient aux établissements bancaires une liberté absolue de contracter comme bon leur semble, ou, pour le dire en d'autres termes, que les banques seraient notoirement mieux administrées si elles ne l'étaient pas.

Cette idée, qui forme le fond de tout une nouvelle branche de pensée économique, le *Free Banking*, ayant un inspirateur français, il nous a semblé utile de la présenter selon les termes de ce précurseur que fut Jean-Gustave Courcelle-Seneuil.

Jean-Gustave Courcelle-Seneuil est né le 22 décembre 1813. Il s'installa à Paris et devint avocat, tout en s'intéressant aux questions économiques. Cet intérêt le poussa à intégrer les cercles de pensée libérale et à se faire journaliste. Il collabora ainsi au fameux *Journal des Économistes*, jusqu'à en être nommé rédacteur en chef. Défenseur de la Banque Libre, il créa un fort clivage au sein de la sphère des économistes français, certains se liant à lui, comme Gustave de Puynode, d'autres le critiquant fortement, comme Rossi, Wolowski, ou Modeste.

Lorsqu'en 1867 il publia *La Banque Libre*, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil avait déjà pu faire grandir ses convictions. Ce qui n'avait d'abord été que les intuitions lumineuses d'un partisan enthousiaste du laisser-faire s'était transformé en doctrine scientifique crédible. « Ce livre n'est pas une publication de circonstance, avertira l'auteur dans sa préface : il exprime et résume une conviction scientifique mûrie pendant de longues années par l'étude, la réflexion et l'expérience. » (p.ii)³⁰

Il est semble-t-il deux catégories d'individus qui dans la masse du public se présentent comme défavorables à la liberté des banques. Les premiers sont ceux qui nient aux banques toute utilité, tout pouvoir productif ; les seconds sont conscients de leur utilité, mais s'inquiètent des conséquences éventuelles d'une libéralisation complète.

Avant d'envisager les arguments sous-tendant les inquiétudes des seconds, c'est envers les premiers que Courcelle-Seneuil consacre ses premières pages : par la pédagogie il tâche de prouver l'extrême fécondité de l'activité bancaire, malgré le fait que la tâche ne soit pas aisée :

« Tout homme employé dans une industrie quelconque est chargé d'un service public, dont il peut n'avoir pas conscience, mais qu'on ne saurait méconnaître sans erreur. Dans la plupart des professions, ce service est apparent et en quelque sorte visible à l'œil. L'agriculture fournit à la société le blé, le vin, la viande, les aliments et matières premières dont elle a besoin, le cordonnier lui fournit la chaussure, le tailleur des habits, le maître des forges du fer, tandis que le commerçant s'occupe de placer les marchandises à la portée du consommateur. Le service du public, quoique très important, est moins apparent, et un grand nombre de personnes, très éclairées d'ailleurs, le méconnaissent. C'est pourquoi il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de l'indiquer et de le définir. Lorsque nous considérons à ce point de vue l'ensemble des services du banquier, nous voyons qu'il exerce une double fonction : 1° il économise l'usage de la monnaie ; 2° il cherche pour les capitaux à prêter les meilleurs placements. » (pp.18-19)

Après avoir expliqué ces fonctions, et rendu plus claire la grande utilité du banquier dans la production des richesses, notre auteur s'attache ensuite à répondre aux inquiétudes des partisans de la réglementation des banques. À l'époque où écrivit l'économiste français, des lois de 1807 puis 1850 ont déjà limité le taux de l'intérêt,

³⁰ L'édition citée tout au long de cet article est Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, *La Banque Libre. Exposé des fonctions du commerce de banque, et de son application à l'agriculture*, Paris, Guillaumin, 1867

et la Banque de France détient déjà un monopole sur l'émission monétaire. Les banques commerciales, enfin, sont soumises à une autorisation préalable avant de pouvoir ouvrir.

Afin de défendre l'alternative audacieuse de la liberté absolue des banques, Courcelle-Seneuil développe deux types d'arguments au cours de son ouvrage : des arguments purement théoriques, relatifs à la supériorité de la liberté économique sur la réglementation, et des arguments tirés de l'expérience, en rappelant différents pays dans lesquels, durant une certaine période, les banques ont en effet fonctionné tout à fait librement.

Arguments théoriques

Les arguments théoriques sont ceux qui, du point de vue de l'argumentaire, sont les plus convaincants, et pourtant il est difficile de leur trouver un quelconque caractère original. Le principal argument théorique, en effet, est d'ordre général : il est de rappeler la supériorité de la liberté économique sur l'administration étatique de l'économie, la planification et la réglementation, et, ayant rappelé cette supériorité, de s'étonner de ce que l'application du principe de la liberté, consacré, apparemment, dans les lois, soit refusé en ce qui concerne l'activité bancaire :

« D'après le droit commun, tous les individus majeurs et hors d'incapacité légale ont également la faculté de travailler, vendre, acheter, emprunter, contracter, en toute liberté. C'est là ce qu'on peut appeler par excellence le principe de 1789. Les lois qui constituent le privilège de la Banque de France contredisent ce principe, puisqu'elles enlèvent à tous les Français, la Banque exceptée, la faculté d'émettre des billets à vue et au porteur dans Paris et dans les villes à succursales. La loi qui exige une autorisation du législateur pour fonder une banque d'émission, prive de la faculté de fonder une banque de ce genre tous les Français non autorisés. Elle est donc, elle aussi, en contradiction avec le principe de la liberté du travail et des échanges. » (p.35)

Dans le même registre, Courcelle-Seneuil avance l'argument classique selon lequel l'application d'un régime de liberté absolue permet le renforcement de la responsabilité des individus ; ici, il s'agit de montrer que les banques libres seraient responsables et prendraient peu de risque. Loin du système actuel, le système de la Banque Libre laisserait faire faillite les banques incompetentes ou ayant pris des risques inconsidérés, et cette sanction constituerait une barrière forte à toute folie financière. En effet, comme l'écrit l'auteur :

« Le banquier peut se tromper, comme tout autre ; mais il n'a jamais intérêt à se tromper, et ne peut se tromper sans être aussitôt puni de son erreur. » (pp.53-54)

En particulier, il serait impossible qu'une banque fonctionnant librement inonde la nation de billets, car elle se ruinerait en le faisant. Mais est-ce là, pourrait-on arguer, un obstacle suffisant ? Courcelle-Seneuil en tout cas l'affirme, et critique sévèrement ceux qui en doutent :

« Les littérateurs, qui sont en possession de dogmatiser sur toutes choses sans avoir rien pratiqué, parlent très légèrement de la suspension des paiements, c'est-à-dire de la faillite à laquelle les banques seraient exposées si elles abusaient des émissions. Ils raisonnent comme s'il était indifférent aux banques de faire faillite, c'est-à-dire comme si elles devaient être dirigées uniquement par des personnes décidées à faire une banqueroute frauduleuse. » (p.66)

Et effectivement, dans la réalité historique, les banques fonctionnant dans le laisser faire prirent moins de risque, furent plus prudentes. Elles tâchèrent de limiter leur engagement net et essayèrent, dans la mesure du possible, de couvrir leur prise de risque par un capital fonctionnant comme coussin de sécurité. En d'autres termes, les banques libres ont sécurisé leurs émissions monétaires par la constitution d'une réserve de sécurité bien supérieure, quand, dans notre système contemporain, et dans le système monopolistique français du XIX^e siècle, il en allait tout à fait autrement.

« Aux États-Unis, le capital des banques est bien connu. Que voyons-nous ? En 1856 et dans la seule ville de Boston, on comptait 32 banques dont le capital s'élevait à 32 110 650 dollars, pendant que leur circulation ne s'élevait qu'à 8 535 116 dollars. Ainsi la somme des billets en circulation représentait à peu près *un quart* du capital, tandis qu'à la Banque de France la proportion est renversée ; le capital représente à peine *un quatre* de la somme des billets en circulation. La garantie commerciale des porteurs de billets était donc seize fois plus grande à Boston qu'en France. » (p.108)

Arguments tirés de l'expérience

« Utopie ! dira-t-on. C'est possible ; mais cette utopie a été réalisée dans le monde. »
(p.115)

Bien que peu de manuels de théorie monétaire le mentionne, et on comprend leurs raisons, beaucoup de nations dans l'histoire ont laissé leurs banques fonctionner dans le laisser faire. Le cas de l'Écosse est abondamment cité, celui des États-Unis aussi ; la Suisse ou l'île de Jersey sont d'autres exemples moins documentés mais tout autant éclairants.

C'est sur le cas de l'Ecosse que Courcelle-Seneuil s'appesantit surtout, considérant certainement qu'il est le meilleur exemple des succès de la liberté des banques, et que pour cette raison il dérangera ces adversaires. Avec une pointe d'ironie, il note :

« Les adversaires de la liberté des émissions aiment beaucoup à ne pas parler de l'Écosse. » (p.116)

Et en effet, les opposants à la Banque Libre ont beau arguer qu'elle est une utopie, ou, comme on le dit familièrement, qu'elle est « bonne sur le papier », il est croustillant d'apprendre que de 1695, date de la fondation de première banque

d'émission, jusqu'en 1845, les banques écossaises ont fonctionné dans la plus entière liberté. Plus encore : qu'elles ont été la cause d'une prospérité considérable.

« Les défenseurs du privilège et de l'autorisation argumentent toujours comme si la liberté des banques était une hypothèse, un régime de fantaisie qui ne pût supporter l'épreuve de la pratique. Ils n'ignorent pas cependant que ce régime, à peu près aussi ancien que les banques de circulation elles-mêmes, a existé en Écosse jusqu'à 1845, et peut être apprécié par ses résultats. » (p.41)

Ces résultats, c'est-à-dire la prospérité considérable que nous mentionnions précédemment, ont eu le privilège d'être signalés par un économiste aussi renommé et aussi reconnu qu'Adam Smith. Écossais lui-même, et vivant à l'époque de la liberté des banques, il était parfaitement en mesure de se positionner en faveur ou contre les banques libres. Il choisit d'en faire l'éloge :

« J'ai entendu affirmer que les affaires de la ville de Glasgow avaient doublé dans les quinze ans qui avaient suivi le premier établissement des banques dans cette ville, et que les affaires de l'Écosse avaient plus que quadruplé depuis l'établissement des deux premières banques à Edimbourg. [...] Je ne prétends pas assurer que cette affirmation soit vraie, et, si elle l'est, cet accroissement est un fait trop considérable pour être attribué à une seule cause. Toutefois, il n'est pas douteux que pendant cette période, le commerce et l'industrie de l'Écosse se sont accrus considérablement et que les banques ont beaucoup contribué à cet accroissement. »³¹

Appuyé tant sur des arguments théoriques irréfutables, comme la supériorité de la libre initiative sur la coercition étatique, et de la concurrence sur le monopole, que sur l'argument historique de l'existence et du succès des banques libres en Écosse, aux États-Unis et ailleurs, la cause de la liberté des banques pourrait paraître entendue, au moins dans le camp des libéraux. Et pourtant, dès l'époque de Courcelle-Seneuil, des économistes libéraux de très haute volée comme Rossi ou Wolowski furent tous deux des adversaires de la Banque Libre. À notre époque encore, après la résurrection de ces idées outre-Atlantique grâce à Friedrich Hayek, puis Selgin, White, et bien d'autres, le débat fait encore rage. Nous avons eu plaisir à en présenter les rudiments ici, et invitons les débatteurs à se saisir de cette question importante, qui mérite d'être éclairée.

B.M.

³¹ *Richesse des Nations*, Livre II, ch.2

La perspective française

Colbert ou le mythe de l'État omnipotent

Nouveau passage de l'*Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, de l'économiste Murray Rothbard, toujours traduit par Nicolas Prin, et cette fois-ci consacré au célèbre ministre Jean-Baptiste Colbert.

Jean-Baptiste Colbert (1619-83) n'était pas un universitaire ou un théoricien, mais il maîtrisait parfaitement les théories qu'il défendait — celles-ci étant celles du mercantilisme —, des théories qu'il avait perçues comme appropriées depuis des générations pour la France et le reste de l'Europe. La réussite de Colbert dans l'exercice des fonctions privilégiées de czar économique du Roi Soleil fut celle de pouvoir mettre en application à grande échelle son écueil d'idées mercantilistes.

Colbert était convaincu que ses idées étaient bonnes, justes et correctes, et il croyait avec ferveur que tous ses opposants étaient, soit dans l'erreur, soit ignorants, soit biaisés par des motivations personnelles ou encore par d'autres causes spécifiques. Ses opposants, comme les commerçants, qui préféraient la concurrence ou le libre-échange, étaient tous bornés, myopes, ou égoïstes. Jean-Baptiste Colbert disposait en effet certainement d'une vision stratégique permettant de défendre les intérêts à long terme de la nation. Les marchands, répétait-il souvent, n'étaient que des petits hommes servant seulement leurs « petits intérêts privés ». Par exemple, ils préféreraient souvent la libre concurrence, alors que pour pouvoir servir « l'intérêt général » et le « bien de la nation » tous les produits doivent être uniformes et de qualité égale. Colbert parlait là, bien sûr, des intérêts communs de l'État, de ses dirigeants et de la bureaucratie, ainsi que de celui des cartellistes, dont tous les intérêts privés respectifs étaient en fait les mêmes.

Mais, bien entendu, le mythe de « l'intérêt général » n'était, comme souvent, qu'un prétexte utilisé par certains individus ou groupes d'individus : leurs intérêts étant en effet bien plus important que ceux du « petit » commerçant lambda. Le concept mercantiliste de Colbert était familier : encourager et garder l'or au sein même du pays, afin qu'il puisse remplir les coffres de l'État ; prohiber l'exportation d'or, cartelliser en suivant des normes obligatoires strictes de qualité ; subventionner l'export ; et restreindre les importations jusqu'à ce que la France accède à l'autosuffisance. Le point de vue de Colbert vis-à-vis de l'impôt était celui partagé

avec quasiment tous les ministres des finances, quel que soit leur pays, mis à part qu'il était beaucoup plus clairement et bien plus candidement exprimé : «L'art de la fiscalité, dit-il, consiste à plumer l'oie pour en obtenir le plus grand nombre de plumes avec le moins de sifflement ».

Il n'y a aucune synthèse plus dramatique des intérêts intrinsèquement conflictuels du peuple et de l'État. Du point de vue de l'État, de ses régulateurs, ou de ses dirigeants, le peuple ne serait simplement qu'une oie géante, sur laquelle il faudrait arracher aussi efficacement que possible les plumes. Plus précisément, ce remplissage des coffres de l'État était la seule et unique raison de ces préceptes stupides, cupides, véhiculés par ces doctrines mercantilistes, mises en exergue dans un très révélateur état des lieux de Colbert transmis au roi : «L'universelle loi des finances devrait être toujours parfaitement mémorisée, et utilisée avec toute l'attention et l'autorité de Sa Majesté », afin d'attirer l'argent dans le royaume, et répandre ce qu'il en reste à travers les différentes provinces pour qu'elles puissent payer leurs taxes.

Comme les autres mercantilistes, Colbert, embrassait les voilures du sophisme de Montaigne vis-à-vis des relations commerciales : le commerce signifiait alors en effet guerre et conflit. Le montant total de la richesse commerciale mondiale, le nombre de navires, la production manufacturière globale, étaient fixées. La nation ne pouvait améliorer ses bénéfices commerciaux, la production de ses fabriques, ou augmenter ses exportations, qu'aux dépens de ses concurrents étrangers. *Un gain pour une nation doit se traduire par une perte pour l'autre.* Colbert glorifiait le fait que la croissance Française puisse se faire aux dépens de la misère infligée aux autres nations.

Comme Colbert l'écrivit au roi Louis XIV en 1669, « ce pays ne fleurit pas seulement en lui-même, mais aussi par la sanction qu'il sait infliger aux nations voisines ». En réalité, le commerce et la conquête militaire ne s'apparentent pas, mais s'opposent diamétralement. Chaque contrepartie bénéficie d'un échange, peu importe s'il s'agit d'un échange entre des personnes d'un même pays, ou de deux pays distincts. Les frontières n'ont rien à voir avec le gain économique tiré du commerce ou du marché. Lors d'un échange, le gain d'un homme est uniquement possible s'il contribue au gain de quelqu'un d'autre : deux nations (par exemple des gens vivants dans des régions géographiques distinctes) bénéficient mutuellement du commerce entre elles. Les théories de Colbert, toutefois, se traduisaient par la plus profonde hostilité envers tous les étrangers, et plus particulièrement les nations prospères telles que l'Angleterre ou les Pays-Bas. Comme les autres mercantilistes, Colbert détestait la paresse des autres, et chercha à les forcer à travailler pour la nation et l'État. Tous les vagabonds devaient être expulsés du pays ou mis au travail forcé, et réduits à l'état d'esclave. Les vacances devaient être réduites, afin que les gens puissent travailler plus dur.

Colbert se caractérisait cependant des autres mercantilistes en accordant une attention particulière aux intellectuels et à leur vie artistique, sous le contrôle de l'État. L'objectif était de s'assurer que les artistes et les intellectuels se dévouaient pour glorifier le roi et ses travaux. Une somme colossale d'argent fut ainsi consacrée à la construction de palaces et de châteaux pour le roi, dont approximativement 40 millions de livres dispensés pour le château de Versailles. Durant le règne de Colbert, quelques 80 millions de livres furent alloués à la construction d'édifices royaux. En outre, Colbert regroupa les artistes et les intellectuels dans des académies, qu'il supporta en les subventionnant et en leur octroyant des projets gouvernementaux.

Ainsi l'Académie Française, créée peu avant, et alors considérée comme un groupe semi-privé peu influent, fut nationalisée par Colbert et on lui confia la responsabilité de la langue française. L'Académie de peinture et de sculpture, fondée sous Mazarin et qui s'était vue octroyée le monopole de l'instruction artistique, fût renforcée par Colbert, qui imposa des règles strictes aux artistes afin que leur travail soit conventionnel, ordonné, et toujours au service du roi. Colbert fonda une académie de l'architecture afin de travailler sur les édifices royaux et d'inculquer les principes architecturaux conventionnels.

Ni la musique ni le théâtre ne passèrent au travers de l'omniscience régulatrice de Colbert. Comme ce dernier préférait toutefois l'Opéra Italien aux balais Français, il condamna le premier au bénéfice du second. En 1659, l'Abbé Perrin produisit le premier opéra Français et une décennie plus tard, Colbert confia même à l'Abbé le monopole du droit de représentation musicale. Perrin, toutefois n'était qu'un piètre gestionnaire, et fit banqueroute. Alors prisonnier par ce surendettement chronique, Perrin vendit ses droits de monopole à Jean-Baptiste Lulli, un musicien et compositeur Italien. On octroya à Lulli le droit de former l'Académie Royale de Musique, et la permission de Lulli fût ainsi nécessaire pour toute représentation musicale ultérieure à plus de deux instruments.

De même, Colbert créa un monopole théâtral. En 1673, il força ainsi l'unification des théâtres existants ; quand une troisième se vit forcée ensuite à les rejoindre, la Comédie Française fût fondée, en 1680. La Comédie Française, qui se vit attribuer le monopole des représentations d'art dramatique à Paris, fut soumise à de strictes règles, et financée par des fonds étatiques. Avec la régulation et le monopole s'accumulèrent les subventions. Les pensions privilégiées, les subventions, les rendez-vous manqués des valets du roi, les réceptions dispendieuses des artistes du roi, l'exonération de taxes ou la colère des créanciers, tout cela était très répandu à cette époque dans le domaine de l'art.

Un sort similaire à celui des comédiens était réservé aux écrivains, aux scientifiques, aux historiens, aux philosophes, aux mathématiciens, et aux essayistes. Toutes sortes de largesses étaient donc accordées à ceux vivants au crochet de

l'État. C'était un soutien qui surpassait allègrement toutes les formes de coopérations en sciences humaines ou toutes les fondations scientifiques nationales. Cette effusion subvertit toutes les formes d'esprit d'indépendance que les intellectuels Français auraient pu vouloir atteindre. La pensée de la Nation entière avait été corrompue au service de l'État. Mais quel genre d'homme était-ce donc alors, ce grand bureaucrate qui méprisait tant les intérêts des individus et des petits commerçants, mais qui prétendait pourtant toujours parler et agir au nom de l'« intérêt général » ?

Jean-Baptiste Colbert est né à Reims, d'une famille de commerçants. Son père, Nicolas, fit l'acquisition auprès du gouvernement d'un petit bureau à Paris ; son oncle le plus influent, Odart Colbert, était un banquier d'affaire talentueux. Jean-Baptiste n'avait pas pu bénéficier d'une bonne éducation, mais son oncle connaissait un banquier du Cardinal Mazarin. Plus important, l'un des fils d'Odart se maria avec la sœur d'un important homme d'état, Michel Le Tellier. L'oncle Odart permit ainsi au jeune Colbert de pouvoir travailler pour Le Tellier, qui venait juste d'accéder au poste de secrétaire d'État aux affaires militaires.

La longue carrière de Jean-Baptiste dans la haute bureaucratie venait donc de débiter. Après sept années à ce poste, Colbert se maria à Marie Charron, après avoir obtenu de son père, un riche bureaucrate dirigeant de l'administration financière, une exonération de taxes conséquente. Son fils Colbert devint conseiller d'État, puis l'un des principaux conseillers du cardinal Mazarin. Un peu après la mort de ce dernier, Colbert gravit les échelons pour devenir virtuellement le czar économique de Louis XIV, gardant ce statut jusqu'à sa mort.

Froid, dépourvu de sens de l'humour, dur et implacable, « un homme de marbre », comme l'appelaient ses contemporains, Jean-Baptiste Colbert avait néanmoins l'intelligence de la flatterie illimitée, et de se livrer aux services personnels les plus humiliants pour son patron, le Roi Soleil. Aussi Colbert écrivit-il en une occasion de victoire militaire : « On doit, votre majesté, profiter de l'émerveillement du silence, et remercier Dieu chaque jour de nous avoir permis d'être né durant le règne d'un roi comme Sa Majesté ». Et aucun service n'était considéré comme trop humiliant par le Roi Soleil. Colbert allait chercher les cygnes disparus du Roi, fournissait au roi ses oranges préférées, s'arrangea pour la naissance du fils illégitime, et acheta des bijoux à ses maîtresses de sa part.

La philosophie personnelle de Colbert fut la mieux résumée à travers les conseils qu'il a pu prodiguer à son fils, Seignelay, sur la manière d'appréhender le monde. Il déclara en effet à son fils que « l'objectif premier qu'il doit avant tout se fixer est celui de se rendre agréable au Roi, et il doit y travailler avec le plus grand dévouement durant toute sa vie afin de bien savoir ce qui est le plus agréable à Sa Majesté. » Colbert fut bien récompensé pour sa vie de travail acharné et de flagornerie abjecte au service du roi. Apparemment, seuls les intérêts des com-

merçants individuels et des citoyens étaient insignifiants. Colbert ne rencontra que peu de difficultés pour pouvoir identifier la lucrative entreprise que représentait celle de prétendre vouloir agir au nom de l'« intérêt général », de la « gloire nationale », et de la richesse commune. Un flux de bureaucrates, de bénéfices, de pensions et de subventions permettait en effet de remplir à souhait les coffres du Roi, ainsi toujours pleinement reconnaissant.

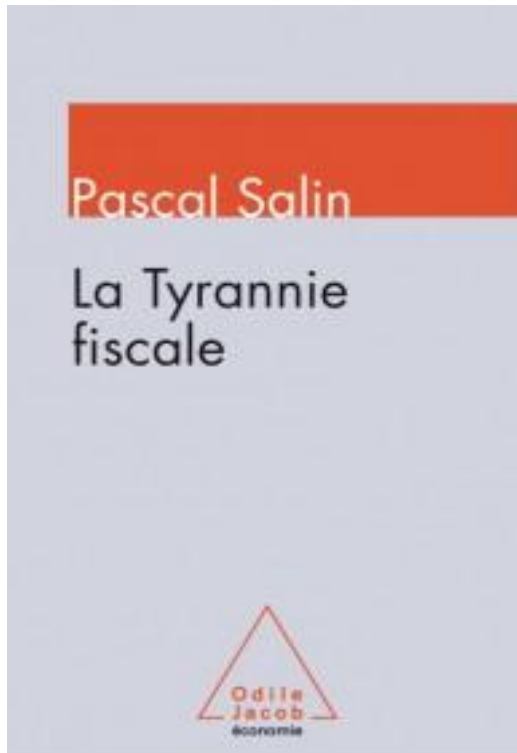
En outre, en récompense de ses loyaux services, Colbert reçut des primes spéciales ou des « gratifications » du Roi ; ainsi, en Février 1679, Colbert obtint une prime de la modique somme de 400 000 livres. Le montant global versé dans les coffres de Colbert était en effet colossal, en incluant les terres, en outre grâce aux pots de vin versés en échange des subventions, ou malgré les exonérations garanties aux lobbyistes reconnaissants, voire celles accordées par pures intérêts économiques. En tout, il n'amassa pas moins de 10 millions de livres, suffisamment donc pour être signalé, bien que ce soit moins que l'énorme fortune engrangée par Mazarin durant ses différents mandats en tant que premier ministre.

Colbert fut aussi extrêmement reconnaissant avec les différents membres de sa grande famille : il fit en effet bénéficiaire des meilleurs traitements de faveur à ses frères, ses cousins, ses fils, et ses filles en leur attribuant les postes convoités d'évêque, d'ambassadeur, de commandant, d'intendant, et de sœur principale dans les meilleurs couvents. La famille de Colbert, fut certainement tout aussi performante que Jean-Baptiste à pouvoir faire le bien sous prétexte de vouloir servir l'intérêt général de la France.

Après la mort de Colbert en 1683, ses successeurs durant le règne de Louis XIV développèrent et renforcèrent la politique du Colbertisme. Le recours aux tarifs protectionnistes fut quasiment généralisé, l'importation de biens divers limitée à certains ports bien spécifiques, la régulation sur la qualité renforcée, et les innovations ainsi entravées sous prétexte de vouloir protéger l'industrie et de préserver un *statu quo* des conditions de travail. Le Colbertisme fût ainsi enraciné dans l'économie politique Française.

Pleine page

La « Tyrannie fiscale » selon Pascal Salin



Après *L'arbitraire fiscal*, paru en 1985, Pascal Salin publie *La tyrannie fiscale*, un nouveau livre qui actualise et développe sa réflexion sur la fiscalité. L'ouvrage arrive à point nommé, en plein débat sur une possible « révolution fiscale », après l'épisode des « pigeons » et celui des « bonnets rouges ». Le titre rappelle d'ailleurs cette actualité, en suggérant qu'en moins de trois décennies nous serions passés de l'« arbitraire » à la « tyrannie ». Mais l'ambition de Salin n'est pas d'alimenter la polémique. Elle est au contraire de prendre du recul, de rappeler les principes, de fournir à son lecteur les clés indispensables pour aborder le sujet en raison.

C'est ce qui le distingue d'autres parutions. Il ne s'agit pas d'un recueil de statistiques sur la répartition, le poids ou l'évolution de l'impôt ou l'évasion fiscale. Il ne s'agit pas d'une histoire de l'impôt, que ce soit pour le glorifier ou pour l'enterrer. De tels ouvrages existent mais il leur manque généralement une vision d'ensemble. Salin propose ici une introduction à l'économie politique de l'impôt, une réflexion sur l'éthique et la philosophie politique de la fiscalité.

« Il manque au système fiscal français une compréhension des concepts économiques et la volonté de fonder ce système sur une construction théorique valide... Le débat sur la fiscalité se focalise sur des détails plus ou moins techniques, sans principes et sans vision d'ensemble. »

Comment s'apprécie le poids de l'impôt ? « La part des prélèvements obligatoires dans le PIB est passée de 30% en 1960 à plus de 46% en 2013. La France est l'un des pays du monde où ce taux est le plus élevé, mais ce taux ne peut constituer un critère unique de référence... En particulier, la fiscalité et la réglementation sont des moyens parfaitement substituables... De plus, l'impôt ne

doit pas s'apprécier seulement du point de vue de son pourcentage global dans le revenu national, mais surtout du point de vue de son poids marginal. »

Qui paie quoi ? La réponse est étonnante : « L'impôt ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné. C'est pourquoi personne ne peut dire, par exemple, comment le poids de l'État est réparti entre les contribuables français. Il n'est donc pas possible de mesurer l'effet redistributif de la fiscalité et les gouvernants ont probablement intérêt à ce qu'on ne puisse pas le faire. »

« Prélever des impôts sur les entreprises, c'est-à-dire sur des contribuables qui n'ont pas le droit de vote, n'est-ce pas l'idéal ? » Mais une présentation pédagogique de l'incidence fiscale permet de comprendre pourquoi « l'impôt n'est certainement pas payé par l'entreprise, » quoi qu'en disent certains !

Après s'être demandé qui paie, Salin se pose la question de ce qui est taxé exactement : est-ce le travail, le capital, la consommation, l'échange ? Cette question est trop rarement abordée, ce qui conduit parfois à des débats stériles sur l'assiette de l'impôt. Or, « un économiste sait bien qu'il y a équivalence entre revenu et capital, » c'est pourquoi « restent alors deux possibilités : imposer la détention des biens ou leur consommation. »

Il est facile de « comprendre pourquoi l'impôt sur le capital existe. En effet, il est plus facile de s'emparer du capital matériel que du capital humain, et c'est pourquoi on s'en empare effectivement. »

« Pour un contribuable, le bonheur consiste alors à posséder un capital humain, non soumis à l'impôt sur le capital, et à l'utiliser pour sa propre satisfaction, sans passer par le marché, de manière à éviter de faire apparaître des revenus monétaires. L'imprudence consiste à travailler, à se priver pour accumuler des richesses qu'on met à la disposition d'autrui. L'idéal pour le fisc consiste au contraire à trouver un capital facile à mesurer et un revenu qui le soit également. »

Puis on se demande qui prélève l'impôt. Outre la distinction entre impôts directs et indirects, Salin rappelle que, bien souvent, « les hommes de l'État se servent de l'entreprise comme d'un collecteur d'impôts. »

En raison de son lien avec la crise économique actuelle, « une place à part doit être attribuée à l'impôt d'inflation... Certes, ce dernier n'est pas nécessairement perçu entièrement par l'État, dans la mesure où celui-ci n'est pas forcément propriétaire de tout le système bancaire, mais, à notre époque, ce sont toujours les hommes de l'État qui sont à l'origine de l'impôt d'inflation car ce sont eux qui se sont attribué le pouvoir de décision ultime dans le domaine de la création monétaire, en mettant en place un système bancaire hiérarchisé... Le

développement de ces politiques a eu pour conséquence de faire passer les économies capitalistes d'un monde de fonds propres, c'est-à-dire de droits de propriété individualisés, à un monde de crédit, bien souvent illusoire, d'origine monétaire. Ainsi, le financement par l'inflation remplace le financement par l'épargne. »

Les questions éthiques liées à l'impôt sont abordées, et en particulier la distinction entre « assurance et solidarité » ou, en jargon économique, entre impôt contributif et impôt non contributif. Les deux sont souvent confondus, comme dans certains livres de Thomas Piketty (cf. Pour une révolution fiscale). Mais une fois la distinction faite, il apparaît clairement que « la réforme la plus importante consisterait à réintroduire la liberté de choix dans les services d'assurances. La solidarité serait assurée par ailleurs au moyen de financements spécifiques. »

Salin critique les arguments avancés depuis la création l'impôt progressif en 1917 et défend l'idée que « la disparition de toute progressivité devrait apparaître comme une amélioration du système fiscal. Il nous paraît même utile de réhabiliter l'impôt de capitation. » Ces clarifications sont bienvenues et vont à l'encontre des propositions de fiscaliser la Sécurité Sociale, qui aboutiraient à rendre progressif et non contributif un impôt qui est aujourd'hui proportionnel, contributif et plafonné.

Le livre aborde également les aspects politiques de l'impôt sous l'angle des choix collectifs : « La résistance collective à l'impôt est un signe d'autant plus remarquable de non-consentement à l'impôt qu'elle est particulièrement difficile à organiser. Chaque citoyen a intérêt à chercher un avantage étatique – puisque cela est plus facile et peut rapporter davantage – plutôt que de lutter contre l'impôt. »

Pour Pascal Salin, l'objectif principal d'une réforme fiscale devrait être la suppression ou l'atténuation de la surtaxation de l'épargne. C'est pourquoi il défend depuis longtemps l'impôt sur la « dépense globale » qui consiste en ce qu'aucun impôt n'est prélevé s'il n'y a pas consommation.

Enfin, face aux tentations d'harmonisation fiscale européenne, Salin rappelle son attachement à la concurrence fiscale.

A lire sans tarder, donc, en particulier pour ceux qui ne connaissaient pas *L'arbitraire fiscal*.

S.C.

Lecture : Jean-Baptiste Say

« L'Etat doit-il se faire producteur ? »

Une entreprise industrielle quelconque donne de la perte, lorsque les valeurs consommées pour la production, excèdent la valeur des produits. Que ce soient les particuliers ou bien le gouvernement qui fasse cette perte, elle n'en est pas moins réelle pour la nation ; c'est une valeur qui se trouve de moins dans le pays.

Ce serait en vain qu'on prétendrait que, tandis que le gouvernement y perd, les agents, les hommes industriels, les ouvriers qu'il emploie, y ont gagné. Si l'entreprise ne se soutient pas par elle-même, ne paie pas ses frais, le déficit qui en résulte est nécessairement payé par ceux qui fournissent aux dépenses des gouvernements : par les contribuables. Il convient que des producteurs soient payés par leurs produits, et non pas soutenus par une contribution gratuite.

La manufacture de tapisseries des Gobelins, qui est entretenue par le gouvernement de France, consomme des laines, des soies, des teintures ; elle consomme la rente de son local, l'entretien de ses ouvriers ; toutes choses qui devraient être remboursées par ses produits, et qui sont loin de l'être. La manufacture des Gobelins, loin d'être une source de richesses, je ne dis pas seulement pour le gouvernement, qui sait bien qu'il y perd, mais pour la nation tout entière, est pour elle une cause toujours subsistante de perte. La nation perd annuellement toute la valeur dont les consommations de cette manufacture, en y comprenant les traitements, qui sont une de ses consommations, excèdent ses produits. On peut dire la même chose de la manufacture de porcelaines de Sèvres, et je crains qu'on n'en puisse dire autant de toutes les manufactures exploitées pour le compte des gouvernements.

On assure que ce sacrifice est nécessaire pour fournir au prince le moyen de faire des présents et d'orner ses palais. Ce n'est point ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point une nation est mieux gouvernée quand elle fait des présents et quand elle orne des palais ; je tiens pour assuré, puisqu'on le veut, que ces ornements et ces présents sont nécessaires : dans ce cas, il ne convient pas à une nation d'ajouter aux sacrifices que réclament sa magnificence et sa libéralité, les pertes qu'occasionne un emploi mal combiné de ses moyens. Il lui convient d'acheter tout bonnement ce qu'elle juge à propos de donner ; avec moins d'argent sacrifié, elle aura probablement un produit aussi précieux ; car les particuliers fabriquent à moins de frais que le gouvernement.

Les efforts de l'état pour créer des produits ont un autre inconvénient ; ils sont nuisibles à l'industrie des particuliers, non des particuliers qui traitent avec lui, et qui s'arrangent pour ne rien perdre ; mais à l'industrie des particuliers qui sont ses concurrents. L'état est un agriculteur, un manufacturier, un négociant qui a trop d'argent à sa disposition, et qui n'est pas assez intéressé au succès de ses entreprises industrielles. Il peut consentir à vendre un produit au-dessous du prix coûtant et recommencer sur le même pied, parce que la perte qui en résulte ne sort pas de la poche de celui qui dirige l'opération. Il peut consommer, produire, accaparer en peu de temps une quantité de produits telle, que la proportion qui s'établit naturellement entre les prix des choses, soit violemment dérangée ; or, tout changement brusque dans le prix des choses, est funeste. Le producteur assied ses calculs sur la valeur présumable des produits au moment où ils seront achevés. Rien ne le décourage comme une variation qui se joue de tous les calculs. Les pertes qu'il fera seront aussi peu méritées que les profits extraordinaires que de telles variations peuvent lui procurer ; et ses profits, s'il en fait, seront une charge de plus pour les consommateurs.

On prétend qu'il y a des entreprises que le gouvernement ne peut sans imprudence confier à d'autres qu'à ses agents, telles que la construction des vaisseaux de guerre, la fabrication de la poudre à canon, etc. : cependant le gouvernement anglais confie sans inconvénients ces travaux à des entrepreneurs particuliers ; et en France même ce sont en grande partie des particuliers qui fournissent les canons, les fusils, les chariots et les caissons dont l'administration de la guerre a besoin. Peut-être devrait-on étendre le même système à tous les objets nécessaires au service de l'état. Un gouvernement ne peut agir que par procureurs, c'est-à-dire par l'intermédiaire de gens qui ont un intérêt particulier différent du sien, et qui leur est beaucoup plus cher. Si, par une conséquence de sa position désavantageuse, il est presque toujours dupe dans les marchés qu'il conclut, il ne doit pas multiplier les occasions de l'être, en devenant entrepreneur lui-même, c'est-à-dire en embrassant une profession qui multiplie à l'infini les occasions de traiter avec les particuliers ; et il lui convient d'établir entre eux une concurrence ouverte à qui le servira mieux et aux conditions les plus modérées.

Si le gouvernement est un mauvais producteur par lui-même, il peut du moins favoriser puissamment la production des particuliers par des établissements publics bien conçus, bien exécutés et bien entretenus, et notamment par les routes, les ponts, les canaux et les ports.

Les moyens de communication favorisent la production précisément de la même manière que les machines qui multiplient les produits de nos manufactures et en abrègent la production. Ils procurent le même produit à moins de frais, ce qui équivaut exactement à un plus grand produit obtenu avec les mêmes frais. Ce calcul, appliqué à l'immense quantité de marchandises qui couvrent les routes d'un empire populeux et riche, depuis les légumes qu'on porte au marché jusqu'aux

produits de toutes les parties du globe, qui, après avoir été débarqués dans les ports, se répandent ensuite sur la surface d'un continent ; ce calcul, dis-je, s'il pouvait se faire, donnerait pour résultat une économie presque inappréciable dans les frais de production. La facilité des communications équivaut à la richesse naturelle et gratuite qui se trouve en un produit, lorsque, sans la facilité des communications, cette richesse naturelle serait perdue. Qu'on suppose des moyens de transporter de la montagne jusque dans la plaine, de très-beaux arbres qui se perdent dans certains endroits escarpés des Alpes et des Pyrénées : dès-lors l'utilité tout entière des bois qui maintenant se pourrissent aux lieux où ils tombent, est acquise, et forme une augmentation de revenu, soit pour le propriétaire du terrain dont le revenu s'accroît de tout le prix auquel il vend ses arbres, soit pour les consommateurs de bois dont le revenu s'accroît de toute la baisse qui résulte par cette circonstance dans le prix de cet objet de leurs consommations.

Les académies, les bibliothèques, les écoles publiques, les musées, fondés par des gouvernements éclairés, contribuent à la production des richesses en découvrant de nouvelles vérités, en propageant celles qui sont connues, et en mettant ainsi les entrepreneurs d'industrie sur la voie des applications que l'on peut faire des connaissances de l'homme à ses besoins. On en peut dire autant des voyages entrepris aux frais du public, et dont les résultats sont d'autant plus brillants que, de nos jours, ce sont en général des hommes d'un mérite éminent qui se vouent à ce genre de recherches.

Et remarquez bien que les sacrifices qu'on fait pour reculer les bornes des connaissances humaines, ou simplement pour en conserver le dépôt, ne doivent pas être condamnés, même lorsqu'ils ont rapport à celles dont on n'aperçoit pas l'utilité immédiate. Toutes les connaissances se tiennent. Il est nécessaire qu'une science purement spéculative soit avancée, pour que telle autre, qui a donné lieu aux plus heureuses applications, le soit également. Il est impossible d'ailleurs de prévoir à quel point un phénomène qui ne paraît que curieux peut devenir utile. Lorsque le Hollandais Otto Guericke tira les premières étincelles électriques, pouvait-on soupçonner qu'elles mettraient Franklin sur la voie de diriger la foudre et d'en préserver nos édifices ? Entreprise qui semblait excéder de si loin les efforts du pouvoir de l'homme !

Mais de tous les moyens qu'ont les gouvernements de favoriser la production, le plus puissant, c'est de pourvoir à la sûreté des personnes et des propriétés, surtout quand ils les garantissent même des atteintes du pouvoir arbitraire. Cette seule protection est plus favorable à la prospérité générale que toutes les entraves inventées jusqu'à ce jour ne lui ont été contraires. Les entraves compriment l'essor de la production ; le défaut de sûreté la supprime tout-à-fait.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les états soumis à la domination ottomane et ceux de notre Europe occidentale. Voyez l'Afrique presque entière,

l'Arabie, la Perse, cette Asie-Mineure, autrefois couverte de villes si florissantes, dont, suivant l'expression de Montesquieu, il ne reste de vestiges que dans Strabon : on y est pillé par des brigands, par des pachas ; la richesse et la population ont fui, et les hommes clairsemés qui y restent manquent de tout. Jetez au contraire les yeux sur l'Europe, quoiqu'elle soit fort éloignée d'être aussi florissante qu'elle le deviendra : la plupart des états y prospèrent, tout accablés qu'ils sont d'une foule de règlements et d'impôts, par cela seul qu'on y est, en général, à l'abri des outrages personnels et des spoliations arbitraires. La prospérité des républiques américaines est bien plus marquée encore, parce qu'à la sûreté s'y trouve jointe une plus grande liberté, et que les lois, surtout les lois fiscales, y sont faites, non dans l'intérêt de la partie gouvernante des nations, mais dans l'intérêt de tous.

J'ai oublié de parler d'un autre moyen par lequel un gouvernement peut contribuer à augmenter momentanément les richesses de son pays. Ce moyen consiste à dépouiller les autres nations de leurs propriétés mobilières pour les rapporter chez soi, et à leur imposer des tributs énormes pour les dépouiller des biens encore à naître : c'est ce que firent les romains vers les derniers temps de la république, et sous les premiers empereurs ; ce système est analogue à celui que suivent les gens qui abusent de leur pouvoir et de leur adresse pour s'enrichir. Ils ne produisent pas ; ils ravissent les produits des autres.

Je fais mention de ce moyen d'accroître les richesses d'une nation pour les embrasser tous, mais sans prétendre que ce soit le plus honorable, ni même le plus sûr. Si les romains avaient suivi avec la même persévérance un autre système, s'ils avaient cherché à répandre la civilisation chez les barbares, et s'ils avaient établi avec eux des relations d'où fussent résultés des besoins réciproques, il est probable que la puissance romaine subsisterait encore.

Extrait de Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, chap. 18 : « Si le gouvernement augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même », O. Zeller, 1841, 6e édition, pp. 218-223.

Laissons Faire ~ Institut Coppel ~ Fév. 2014